

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2080 - 13 juin 2008 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

Journée du 17 juin

**Montrer que tous
les travailleurs
en ont assez !**



**Les trusts du pétrole et de
la grande distribution nous
rançonnent pour leurs profits**

p. 7



Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Loi sur la mobilité des fonctionnaires
- Disparition programmée des IUFM
- p. 5 ■ Tractations sur le temps de travail
- Tarif des heures supplémentaires
- Durée du travail en Europe
- p. 6 ■ Hausse de revenus des patrons du CAC 40
- Niches fiscales
- La Samaritaine
- Passage à niveau d'Allinge
- p. 7 ■ Journées d'action et convergence des luttes
- Baisse du pouvoir d'achat
- Sarkozy au Liban
- p. 10 ■ La construction de la centrale de Flamanville suspendue
- Projet de terminal gazier à Dunkerque
- Les locataires du quartier Résidence de Villeneuve-d'Ascq
- p. 11 ■ Les compagnies de transport aérien crient misère
- L'argent d'Air France
- p. 16 ■ Lutte pour la régularisation des sans-papiers
- Rue Xaintrailles - Paris
- BMS - Nanterre
- Lois européennes contre les migrants, manifestation

Dans le monde

- p. 8-9 ■ États-Unis : Barak Obama, le candidat démocrate
- Palestine occupée : les complicités dans le martyre d'un peuple
- Tunisie : un manifestant tué à Gafsa
- Maroc : émeutes et répression dans le Sud
- Ukraine : du charbon couleur sang

Dans les entreprises

- p. 12 ■ Home service - Roissy
- SNCF, la grève du 17 juin
- Élection chez Michelin, à Clermont-Ferrand
- p. 13 ■ Chemins de fer : deux entreprises
- SNCF, la dégradation se poursuit
- p. 14 ■ Airbus - Toulouse
- Bosch - Beauvais
- PSA - Metz-Borny
- p. 15 ■ Port de Dunkerque
- Port autonome de Marseille
- Groupe Malakoff - Saint-Quentin-en-Yvelines
- Styphen - Joigny

• Conférence nationale du handicap

Les promesses de Sarkozy

Mardi 10 juin, à la « conférence nationale du handicap », Sarkozy a dénoncé, la main sur le cœur, la situation des handicapés : « Actuellement il y a 15 000 enfants et 12 000 adultes sur des listes d'attente », « des familles sont obligées d'aller chercher des places d'accueil en Belgique. C'est un scandale ! » Et, pour y remédier, il a annoncé la création de 50 000 places nouvelles d'ici cinq ans et le déblocage de trois milliards d'euros d'ici 2012.

Mais pour les associations de handicapés, ces fortes paroles rappellent les déclarations d'un Chirac présentant la loi Handicap en 2005 et appelant « à la mobilisation tout entière de la société » pour « <|>un des grands chantiers du quinquennat », alors que, dans les faits, peu de choses ont changé depuis.

La loi de 2005 faisait obligation aux écoles d'inscrire les enfants handicapés, mais elles ne peuvent toujours pas les accueillir, faute de bâtiments accessibles ou d'auxiliaires de vie scolaire-individuel (AVS-I) assez nombreux. Et ce ne sont pas les 2 700 postes annoncés

par Xavier Darcos pour la rentrée 2008 qui le permettront.

En matière de ressources, c'est encore pire. Le journal *Le Monde* donne le chiffre de 1,3 million de handicapés vivant, si on peut dire, avec un minimum invalidité ou une allocation adulte handicapé (AAH) de 628,10 euros par mois. Mardi 10 juin, Sarkozy a rappelé sa promesse électorale d'augmenter ce minimum de 25 % en cinq ans, ce qui ne ferait jamais que... 785 euros en 2012, soit encore moins que le seuil de pauvreté actuel qui est de 817 euros. Quant à la demande des associations de handicapés d'un « revenu minimum d'exis-

tence » d'un montant égal à un smic brut, si Sarkozy n'en a pas dit un mot, sa secrétaire d'État à la Solidarité a estimé qu'il « ne serait pas un service rendu à l'ensemble des personnes handicapées »...

De plus Sarkozy a estimé que l'AAH était parfois « attribuée de manière arbitraire » et que seuls devaient en profiter en « priorité » ceux qui sont « incapables de travailler sans mettre en danger leur santé ». Il voudrait diminuer le nombre d'allocataires qu'il ne s'y prendrait pas autrement !

Enfin, en matière d'emploi non plus la situation n'a guère évolué depuis 2005. Alors que le taux de chômage des handicapés est de 17 % (275 000 personnes), la loi de 1987 censée contraindre les entreprises de plus de 20 salariés à embaucher au moins 6 % de travailleurs handicapés n'est toujours pas appliquée. Sarkozy propose

Le mensonge de Xavier Bertrand

Le ministre du Travail et de la Solidarité, Xavier Bertrand, était interrogé sur France Inter le 10 juin. Interpellé sur les projets du gouvernement concernant les handicapés, il s'est lancé dans une tirade sur la protection nécessaire que l'État doit leur donner. Il a insisté sur le droit au travail des handicapés en déclarant : « Il ne faut pas que les handicapés qui sont titulaires d'une pension soient pénalisés s'ils reprennent un travail . »

Seulement voilà, en 2006, le ministre de la Solidarité en fonction, un certain Xavier Bertrand, a édicté un décret qui venait annihiler les garanties que la loi donnait alors aux titulaires de l'allocation adulte handicapé reprenant un travail. Dans le cadre des « contrats d'avenir », la loi stipulait en effet que le handicapé qui prenait un travail de 26 heures par semaine payé au smic

cumulait sa pension et son salaire. Le décret de Xavier Bertrand de 2006 déclarait que le montant des aides que l'employeur recevrait de l'État pour employer un salarié dans le cadre de ces « contrats d'avenir » devrait être prélevé sur l'allocation d'adulte handicapé perçue par le titulaire du contrat.

C'est près de 500 euros par mois qui ont été volés au han-

dicapé se retrouvant ainsi à payer son employeur pour avoir le droit de travailler pour lui, ne gardant que 170 euros d'allocation. Ces employeurs étaient l'Éducation nationale, les collectivités, les associations, etc. Sans états d'âme, instruction a été donnée fin 2007 par les sommets de l'administration aux caisses d'allocation familiales, qui avaient pu se montrer réticentes à appliquer cette mesure inique, de procéder aux prélèvements. Et c'est ainsi que des titulaires de l'allocation adulte handicapé se sont vu réclamer jusqu'à 6 000 euros de rappel pour « remboursement de sommes indûment touchées ».

Arlette Laguiller à la télévision

Dimanche 15 juin sur Canal Plus, aux environs de 12 h 45, Arlette Laguiller sera l'une des deux invités de Laurence Ferrari dans l'émission Dimanche Plus.

bien d'augmenter les pénalités prévues, mais il n'envisage pas de donner l'exemple en embauchant dans les services de l'État, alors que la proportion de handicapés n'y est que de 3,1 %.

Mardi 10 juin, la main sur le cœur, Sarkozy déclarait : « *Le handicap est bien pour moi une priorité* », mais pour lui il y a manifestement une différence entre priorité et urgence.

Cédric DUVAL

Et c'est l'auteur de cette véritable crasse qui, avec le dernier culot, ose faire des déclarations indécentes sur la protection que son gouvernement devrait apporter aux handicapés faisant l'effort de retrouver un travail.

Paul SOREL

Pour tous ceux qui ont du mal à lire

Audio-L0 vous permet désormais d'écouter sur internet une version audio de nos parutions : *Lutte Ouvrière, Lutte de Classe* et brochures du Cercle Léon Trotsky.

Pour y accéder : www.lutte-ouvriere-audio.org

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie *Lutte Ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. *Lutte Ouvrière* (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

17 juin

Saisir toutes les occasions pour dire que les salariés en ont assez !



Chaque fois qu'on fait son plein de carburant, chaque fois qu'on se rend dans un supermarché pour acheter la nourriture de la semaine, on constate l'emballement des prix. Leur envolée brutale repose la question des salaires pour tous les salariés.

Que signifient les 1 ou 2 % d'augmentation octroyés par les entreprises dans l'année, lorsque le prix du gazole à la pompe a augmenté de 26 % rien que les six derniers mois ? Les pâtes, le riz, les produits laitiers ou les légumes ont augmenté de 10 à 30 %, sans même parler des loyers !

Quelles que soient sa profession ou sa catégorie, pour chaque salarié l'augmentation du salaire devient une nécessité vitale. Et face à l'inflation, il est nécessaire de garantir le pouvoir d'achat par une indexation automatique des salaires, non pas sur des indices bricolés, mais sur la hausse réelle des prix. Et cette exigence s'ajoute à bien d'autres visant à faire reculer le gouvernement sur ses attaques contre la durée du travail, la retraite ou les franchises médicales.

Les catégories professionnelles qui, frappées par la hausse du prix du carburant, se mobilisent, ont choisi le seul moyen pour se faire entendre. Il s'agit cependant de professions, comme les transporteurs par exemple, où ce sont les petits patrons menacés de faillite qui donnent le ton. Leur objectif est seulement d'obtenir une exception pour leur profession en invoquant le fait que le carburant leur est indispensable.

Les salariés ont autant de raisons de se défendre et de défendre leur pouvoir d'achat miné par les hausses de prix, sans parler du fait que pour beaucoup d'entre eux la voiture est indispensable pour se rendre au travail. Leur ennemi direct est le grand patronat, doublement responsable : en tant que décideur des hausses de prix et, surtout, en tant que responsable des salaires insuffisants.

Les confédérations syndicales sont en retard par rapport aux nécessités. Personne ne peut leur demander de mobiliser le monde du travail d'un claquement de doigts. Mais la contre-offensive, aussi indispensable pour stopper la baisse du pouvoir d'achat que pour repousser les attaques du gouvernement et du patro-

nat, demande une politique orientée dans cette direction et une préparation méthodique. Nous subissons tous les mêmes coups, nos exigences fondamentales sont les mêmes et notre intérêt est d'unir nos forces ! Alors pourquoi disperser les salariés, pourquoi des journées d'actions séparées et pourquoi autour de revendications catégorielles ?

Cette semaine, une partie des syndicats de la SNCF ont appelé à la grève pour demander de « véritables négociations sur le fret ». Les salariés de la Fonction publique étaient, de leur côté, conviés à protester contre la loi dite « sur la mobilité de la Fonction publique » dont on sait qu'elle vise à réduire les effectifs. Sans parler des autres professions où des journées spécifiques ont lieu ou restent planifiées, mais à des jours différents.

La semaine prochaine, le 17 juin, la CFDT et la CGT appellent enfin à une journée nationale. Les deux centrales ont réagi à cette véritable provocation du gouvernement qui vise à vider la loi des 35 heures de toute signification en offrant aux patrons la possibilité de transformer le contrat de travail de leurs salariés en un contrat basé sur un forfait horaire mensuel ou annuel. Si ce projet entre en application, il n'y aura pratiquement plus d'horaire de travail légal, et les patrons pourront décider des horaires de leurs entreprises comme ils veulent. Pendant que Sarkozy déblatère sur le thème « travailler plus pour gagner plus » et vante les heures supplémentaires, si le projet passe, le patron pourra imposer des heures supplémentaires sans même avoir à les payer comme telles !

Les deux centrales syndicales ont réagi, car ce projet était annoncé sans même tenir compte des négociations où elles avaient pourtant accepté d'importantes concessions ! Mais, quelles que soient les raisons d'agir des syndicats et leurs arrière-pensées, il faut que la journée du 17 juin soit largement suivie. Il faut que le patronat et le gouvernement constatent qu'ils n'ont pas seulement affaire à des centrales surtout préoccupées de négocier, mais aux travailleurs eux-mêmes, dont la colère finira par exploser !

Arlette LAGUILLER

Flambée du pétrole... et des profits de Total

Alors que le pouvoir d'achat des classes populaires s'écroule, en partie à cause de l'explosion du prix de l'essence, Total continue à afficher des profits énormes, comme d'ailleurs les quatre autres plus grandes compagnies pétrolières mondiales, Exxon Mobil, Chevron, BP et Shell qui, pour la seule année 2005, ont dégagé à elles cinq un bénéfice de 100 milliards de dollars.

En février 2008, le groupe avait annoncé 12,2 milliards d'euros de profits pour la seule année 2007. En 2006, les profits

de Total s'élevaient déjà à 12,5 milliards d'euros, en 2005 à 12 milliards, en 2004 à 9,04 milliards.

Face à l'insolence de ces profits et au mécontentement des routiers, marins-pêcheurs et conducteurs de taxis, le gouvernement a donc fait semblant d'agir. Une (longue) rencontre entre la ministre de l'Économie, Christine Lagarde, et Christophe de Margerie, le dirigeant du géant pétrolier français, a eu lieu lundi 9 juin. À l'issue de celle-ci, ce dernier s'est laissé convaincre de pro-

longer le paiement de la prime à la cuve versée à quelque 700 000 foyers non imposables se chauffant au fioul, et même de l'augmenter : l'aide passerait de 150 à 200 euros.

La concession ne coûtera à Total qu'un peu plus de 130 millions d'euros, c'est-à-dire autour de 1 % des bénéfices engrangés en 2007 ! C'est dérisoire, mais visiblement les dirigeants du groupe estiment avoir fait là un grand effort. Mais ce sont tous ses profits qui devraient être réquisitionnés !

Aline RETESSE

Cercle Léon Trotsky

Au-delà de la crise actuelle, la faillite

des solutions bourgeoises à la crise du logement

vendredi 13 juin à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor à Paris 5^e - (Métro : Maubert-Mutualité)

Participation aux frais : 3 €

• Loi sur la mobilité des fonctionnaires

Une attaque contre tous les travailleurs

Les travailleurs de la Fonction publique étaient appelés à faire grève et à manifester mardi 10 juin contre les suppressions de postes et le projet de mobilité des fonctionnaires. Les trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière) sont de très gros employeurs puisqu'elles comptent plus de cinq millions d'agents. Périodiquement, le gouvernement entame une campagne anti-fonctionnaires, dénonçant le poids de la Fonction publique sur le budget de l'État et stigmatisant ce qu'ils appelle « l'immobilisme » des fonctionnaires.

La « mobilité » dont il parle n'est qu'un leurre : les enseignants en savent quelque chose, puisque Fillon la leur avait fait miroiter en 2003 et que ses services n'ont réussi à proposer aux 300 000 enseignants potentiellement concernés que moins de 50 postes ! En réalité, le projet gouvernemental, déjà examiné favorablement par le Sénat, a ouvertement pour but de supprimer les dernières entraves aux licenciements dans la Fonction publique : sous prétexte de « mobilité », les fonctionnaires seront « encouragés » à muter vers d'autres fonctions publiques que celle qui les emploie, ou vers le privé, ou... vers la porte.

Les décrets parus au mois d'avril sont clairs : on y trouve quelques mesures « d'aide », comme l'octroi de deux ans de salaire au fonctionnaire qui démissionne pour créer sa propre entreprise, gadget bien connu des cadres du privé et qui se termine généralement par un

dépôt de bilan et l'inscription à l'ANPE.

Après cette « carotte », le bâton arrive bien vite, sous la forme du chapitre « réorientation professionnelle » : en cas de restructuration, le travailleur dont le poste est supprimé aura droit à un « projet personnalisé d'évolution professionnelle », à la suite duquel on lui proposera au maximum trois postes ; s'il les refuse, il sera mis en disponibilité d'office, donc sans salaire. Par ailleurs, le projet de loi présente comme une offre valable le fait de cumuler plusieurs emplois à temps partiel dans des administrations différentes.

Enfin, pour s'assurer que la « sécurité de l'emploi » ne sera plus une gêne pour lui, le gouvernement a prévu de recourir massivement aux contrats à durée déterminée et à l'intérim.

Ce n'est pas nouveau, puisque 15 à 20 % des agents de la Fonction publique ont déjà un statut précaire et qu'en 2006 la fonction publique hospita-



lière a eu recours à 142 000 journées travaillées en intérim. Comme il n'est pas nouveau de voir le gouvernement prôner la « rentabilité » des services publics.

Ce projet officialise et systématise une aggravation des conditions de travail et de la précarité dans la Fonction publique. C'est grave pour les travailleurs de ce secteur, mais cela l'est pour tous les travailleurs. Dans bien des régions, le

seul pourvoyeur d'emplois pour les jeunes est souvent l'administration ou l'hôpital local. Mais de plus, la prétendue « rentabilité » dans les services publics signifie que l'on sera plus mal transporté, plus mal soigné. Cela signifie aussi des attentes interminables dans toutes les administrations, moins de moyens pour la culture et l'éducation, ce dont les enfants de familles populaires ont le plus besoin.

Ce sont autant de raisons pour lesquelles les travailleurs du public et du privé devront se battre tous ensemble contre la politique d'un gouvernement qui a décidé d'utiliser l'argent public à subventionner le patronat, au détriment de ce qui serait nécessaire pour permettre à la population de vivre décemment.

Sylvie MARÉCHAL

• La disparition programmée des IUFM (Instituts de formation des maîtres)

Économie de postes au détriment des élèves et des enseignants débutants

Supprimer 20 000 postes en douceur dans l'Éducation nationale, tel est le but de la réforme sur la formation initiale des enseignants annoncée le 2 juin dernier. Celle-ci se ferait dans les universités, et non plus dans des IUFM (Instituts de formation des maîtres), dont le rôle serait limité à la formation continue.

Le futur enseignant préparerait un « master professionnel », soit cinq années d'études après le bac et, son diplôme en poche, il prendrait directement son poste, l'année de stage en situation étant supprimée.

Actuellement, avec un bac+3, c'est-à-dire une licence, l'étudiant qui veut devenir enseignant peut passer un concours de l'Éducation nationale et, s'il le réussit, il est stagiaire pendant deux ans. La seconde année de sa formation, il alterne heures de cours dans un établissement scolaire (inférieures à un mi-temps) et journées d'études en IUFM. Cette année permet aux stagiaires

d'approfondir leurs connaissances théoriques mais, surtout, de discuter des problèmes rencontrés, de confronter leurs expériences et de commencer à préparer des cours pour leur première rentrée.

C'est donc cette année d'apprentissage pratique que le gouvernement entend supprimer, en lançant directement les nouveaux diplômés sur un poste à temps plein ; d'où une économie de 20 000 postes qu'il compte rendre indolore, car moins visible. Pour ce faire, il s'appuie d'une part sur le préjugé qui dit que « c'est sur le tas qu'on apprend le mieux » et sur une critique des IUFM

répandue dans les milieux de droite, qui les accusent d'enseigner « trop de théorie et pas assez de pratique » ! D'autre part, et la contradiction ne semble pas le gêner, le gouvernement présente la suppression à terme des IUFM comme une « revalorisation » du métier d'enseignant, puisqu'il faudra avoir fait des études universitaires plus longues pour y accéder. Or, sachant que la plupart des jeunes enseignants sont nommés en début de carrière dans des établissements de quartiers populaires où s'accumulent les problèmes, supprimer l'année de stage revient à multiplier les difficultés pour eux, au détriment de leur enseignement.

Mais ceux qui pâtiront de cette réforme seront aussi les élèves, qui se retrouveront avec des enseignants possédant certes une maîtrise approfondie de

leur matière, mais pas celles de la conduite d'une classe. C'est « sur le tas » que l'enseignant devra apprendre comment faire passer ses connaissances afin d'élever le niveau des élèves, au risque que cela se fasse à leur détriment. Et le « compagnon » – un autre enseignant qu'il est prévu d'adjoindre au nouvel enseignant – ne pourra lui

apporter, dans les faits, qu'une aide limitée à son temps disponible, à sa pratique et à ses connaissances.

Économies budgétaires et qualité de l'enseignement n'ont jamais fait bon ménage. Le gouvernement n'en persiste pas moins dans cette voie.

Marianne LAMIRAL

Deux brochures de Lutte Ouvrière
Mai-juin 68 - Histoire et leçons
d'une explosion sociale

Prix : 8 euros

Voix Ouvrière et Lutte Ouvrière
dans les événements de mai-juin 1968

Prix : 10 euros

Envoi contre un chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière - Ajouter 1 euro par brochure pour frais d'envoi - Bien indiquer l'adresse d'expédition.

• Les tractations sur le temps de travail

D'un accord honteux à une attaque massive... jusqu'à la riposte nécessaire

Le projet de loi sur les nouvelles règles en matière de durée du travail est incontestablement une attaque d'ampleur. Le monde du travail aurait tout intérêt à manifester sa colère et son refus en se servant de la journée du 17 juin à laquelle appellent les principales confédérations syndicales.

Mais il faut bien dire que le comportement des dirigeants syndicaux a eu de quoi déboussoler bien des militants et bien des travailleurs.

La partie s'est ouverte le 10 avril dernier, quand les deux syndicats patronaux, le Medef et la CGPME, et les deux premières centrales syndicales du pays, la CGT et la CFDT, ont mis le point final à un texte d'accord appelé « *position commune* ». Pour l'essentiel, ce texte définissait de nouvelles règles concernant la vie syndicale et la signature des accords, censées favoriser les syndicats les plus puissants.

Mais surtout, à la fin de ce texte d'accord, a été introduit un article 17 qui ouvrait un large champ à la remise en cause des droits existants pour les travailleurs en matière de durée du travail : « *Des accords d'entre-*

prise conclus avec des organisations syndicales représentatives et ayant recueilli la majorité absolue des voix aux élections des représentants du personnel peuvent dès à présent, à titre expérimental, préciser l'ensemble des conditions qui seront mises en œuvre pour dépasser le contingent conventionnel d'heures supplémentaires prévu par un accord de branche... en fonction des conditions économiques dans l'entreprise. »

La CGT et la CFDT donnaient ainsi leur aval pour que des accords d'entreprise soient inférieurs aux conventions collectives et permettent d'augmenter le contingent d'heures supplémentaires jusqu'au maximum fixé par la loi, soit 220 heures par an. La « *position commune* » pouvait aboutir à laisser les travailleurs de chaque entreprise en position de faiblesse face à leurs patrons respectifs et face au chantage à l'emploi dont ceux-ci usent et abusent. Même si, pour se justifier, la CFDT dit que les autres confédérations avaient fait pire il y a quelque temps.

Mais cette attitude, en particulier venant de la CGT, le syndicat le plus puissant et le plus apte à mobiliser, a été pour le gouvernement une opportunité à saisir pour approfondir le

recul en enfonçant encore plus franchement le clou. Du coup, le ministre du Travail, Xavier Bertrand, a présenté un projet de loi faisant sauter toutes les conditions limitatives à la modification du temps et de l'organisation du travail. La loi remet en cause une bonne part des compensations en temps et en argent accompagnant les heures supplémentaires. Et enfin, elle donnerait la possibilité d'étendre à tous les salariés, à l'image de ce qui existe pour les cadres, les contrats de travail basés sur un forfait mensuel ou annuel. Ce qui rendrait le travailleur dépendant quotidiennement du patron, 7, 8, 9 ou 10 heures par jour sans délai de prévenance et sans que ce dernier ait à payer la moindre heure supplémentaire.

Bernard Thibault et François Chérèque ont crié à la trahison, déclarant que le gouvernement aurait dû se contenter des reculs qu'ils avaient eux-



mêmes avalisés. Mais ce n'est pas en mettant d'emblée un genou à terre qu'on se trouve en bonne position pour se défendre et surtout défendre les travailleurs. D'autant que, malgré ce coup de force, les deux confédérations ont tenu à confirmer « solennellement », encore le 2 juin dernier, aux côtés du Medef, la signature de leur accord du 10 avril.

C'est dire qu'une forte réaction des travailleurs serait nécessaire pour mettre en échec ces projets. Le gouvernement,

quant à lui, veut évidemment éviter une telle réaction et c'est pourquoi, en tenant des propos rassurants, il a fait savoir qu'il ne présenterait sa copie finale qu'à la fin du mois, disant que tout n'est pas encore figé. Mais l'expérience montre qu'on ne peut lui faire aucune confiance et que c'est seulement sous la contrainte que patrons et gouvernement peuvent devenir « raisonnables ».

Paul SOREL

• Tarif des heures supplémentaires

Couac, ou mise en condition ?

Dimanche 8 juin, le Journal du Dimanche écrivait que le gouvernement préparait une loi visant à ce que le tarif des heures supplémentaires soit discuté entreprise par entreprise, à la hausse comme à la baisse.

Le lendemain, le ministre du Travail et le Premier ministre démentaient, affirmant en chœur qu'il n'était pas question de changer le barème des heures supplémentaires, ni quant à leur seuil de déclenchement (la 36^{ème} heure), ni quant à leur paiement (25 % en plus de l'heure normale).

Leurs dénégations sonnent d'autant plus faux que la situation actuelle n'est pas celle qu'ils décrivent. D'une part, dans une entreprise qui a annualisé le temps de travail, un ouvrier peut faire plus de 36 heures une semaine sans être payé en heures supplémentaires. D'autre part, bien des heures supplémentaires ne sont déjà majorées que de 10 % en vertu « d'accords » locaux ou de branche.

De plus, la politique du gouvernement, suivant en cela comme partout la volonté du

patronat, est de donner toujours plus de place à la « négociation » entreprise par entreprise sur la durée du travail, son organisation et son prix. Évidemment, mais c'est étudié pour, cela revient à donner d'autant plus de pouvoir au patron que les travailleurs sont peu nombreux, dispersés ou inorganisés. L'éventuelle discussion du tarif des heures supplémentaires au niveau des entreprises ne serait que la poursuite de ce processus d'émiettement de la classe ouvrière.

Chérèque lui-même, le secrétaire de la CFDT, dit que c'est bien un projet du gouvernement, puisque le ministre a proposé aux organisations syndicales d'en discuter, et que ces dernières ont refusé.

Alors, ce « couac » gouvernemental n'en est peut-être pas un. Ce ne serait d'ailleurs pas la

première fois qu'un député, un ministre ou Sarkozy lui-même sortent une énormité antiouvrière pour voir ce que ça donne, quitte à se démentir le

lendemain... et à y revenir trois mois plus tard.

Aussi, la « fuite » en direction du Journal du Dimanche ressemble bien à

une mise en condition de l'opinion publique, préparant un nouveau coup contre les travailleurs.

Paul GALOIS

• Durée du travail en Europe

65 heures par semaine ?

Les pays de l'Union européenne ont trouvé un accord sur la durée maximum hebdomadaire du travail pour les salariés. La durée légale hebdomadaire restera de 48 heures au maximum, mais on pourra travailler jusqu'à 60 ou 65 heures par semaine. Pour le commissaire européen aux Affaires sociales, « *c'est un net progrès social* » et pour Xavier Bertrand, ministre français du Travail, c'est le signe que « *l'heure est clairement à la relance de l'Europe sociale* ».

Pour ces bons apôtres il y aurait progrès car, avant ce

projet d'accord, un pays pouvait obtenir des dérogations permettant d'augmenter la durée du travail au-delà de 48 heures et jusqu'à 78 heures par semaine. C'était notamment le cas de la Grande-Bretagne. Le représentant de ce pays a quand même soutenu le nouvel accord, car la possibilité de faire jusqu'à 65 heures ne sera pas limitée dans le temps.

Jusqu'à présent, en France, l'horaire légal reste de 35 heures et l'horaire maximal de 48 heures par semaine. Mais le patronat n'a de cesse de faire augmenter son « contingent »

d'heures supplémentaires et le gouvernement va au-devant de ses demandes. En approuvant cet accord européen, Bertrand et Sarkozy font plus que d'adresser un geste amical à leurs amis du patronat. Ils donnent aussi un avertissement aux travailleurs : la durée du travail pourra continuer à s'allonger, en France comme partout en Europe.

Elle augmentera jusqu'à ce qu'on atteigne la limite de la résistance des travailleurs. Ou, bien avant espérons-le, la limite de leur patience.

P.G.

• 58 % de hausse de revenus pour les patrons du CAC 40

Et quelle progression pour les actionnaires ?

On ne sait pas si les patrons des entreprises du CAC 40 ont « travaillé plus » en 2007 qu'en 2006, mais en tout cas, ils ont « gagné plus » puisque une récente enquête du journal *L'Expansion* montre que leurs revenus cumulés ont augmenté de 58 % en un an, passant de 102 à 161 millions d'euros.

Il ne s'agit pas uniquement de leurs salaires, qui, en moyenne, ont augmenté de 5 %, reflétant ainsi la progression des bénéfices réalisés par leurs entreprises, mais de leur rémunération totale. Celle-ci résulte de l'addition de leur salaire fixe, des bonus, dividendes et jetons de présence et, surtout, de la levée de leurs stock-options. Ainsi, Pierre Verluca, PDG de Vallourec et tête de liste des patrons les mieux payés, a pu faire un bénéfice de 17,2 millions d'euros en revendant immédiatement à 237 euros, le prix du marché, les actions qu'il avait eu le droit d'acquérir à 10,57 euros. Et comme c'est un



dirigeant d'entreprise avisé (ce qu'il ne faudrait pas confondre avec un auteur de délit d'initié), il a eu le nez creux en revenant en juin 2007, juste avant que les cours de la Bourse ne s'effondrent !

Évidemment, quand on compare ces revenus à ceux des salariés, ainsi que la vitesse de leur progression, il y a de quoi bondir. Mais quand la protestation émane du milieu patronal, elle devient beaucoup moins

actionnaires ! C'est d'ailleurs en jouant à la Bourse avec leurs stock-options qu'ils gagnent le maximum de leurs revenus. Et puis, si les actionnaires leur accordent de généreuses aug-

mentations, c'est quand même avant tout parce qu'ils remplissent leur contrat, c'est-à-dire leur faire gagner de l'argent. Les indignations vertueuses, qui s'élèvent à chaque fois qu'on parle du salaire des grands patrons, sont là pour tenter de dissimuler que c'est l'ensemble de la classe capitaliste qui s'enrichit et permet à ceux qui la servent de se servir au passage.

Marianne LAMIRAL

• Passage à niveau d'Allinges

Panneaux tardifs, aveu de responsabilité

Réseau Ferré de France, la société qui gère les chemins de fer depuis l'éclatement de la SNCF, a fait procéder à la pose de panneaux interdisant l'accès aux cars, avant le passage à niveau d'Allinges, où s'est produit le récent accident catastrophique ayant causé la mort de sept enfants.

Si ces panneaux avaient été là quelques jours plus tôt, la vie de ceux-ci aurait été épargnée. Il est scandaleux que RFF soit intervenue si tardivement, alors que des riverains n'ont pas manqué de dénoncer la dangerosité de ce passage à niveau, à la fois bombé, dans un virage, et avec une durée relativement courte entre le signal et la venue des trains.

Tout cela, les dirigeants de RFF le savaient pertinemment, comme ils savent qu'il existe des centaines de passages à niveau considérés comme dangereux, sur les près de 20 000 existants.

Les panneaux qu'ils viennent de poser constituent un aveu, car si cela doit être interdit aux cars maintenant, pourquoi cela ne l'était pas hier ?

Pendant ce temps, c'est le chauffeur du car, dont la responsabilité ne semble pas avérée, qui est incarcéré, tandis que les dirigeants de RFF – qui est toujours une entreprise d'État – ne sont pas inquiétés, et pire que cela, n'entendent modifier en rien leur politique de suppression des passages à niveau à vitesse d'escargot.

Il y a une quarantaine de morts sur les passages à niveau du pays chaque année. Des panneaux installés tardivement n'empêcheront pas qu'il y en ait d'autres.

André VICTOR

• Niches fiscales

73 milliards pas perdus pour tout le monde

Un rapport de la mission d'information sur les niches fiscales, rendu public le 5 juin, a dénombré 486 de ces niches en 2008, contre 418 en 2003, le manque à gagner correspondant pour l'État passant, sur la période, de 50 à 73 milliards d'euros.

Leur rythme de création a fortement tendance à s'accroître puisque quatorze nouvelles « niches » ont été créées par an depuis 2003, contre cinq par an de 1980 à 2003.

C'est pain béni pour les plus riches qui peuvent, grâce à ces niches, alléger considérablement ce qu'ils ont à payer au fisc, voire échapper à toute imposition directe.

Le rapport indique que, « parmi les 10 000 contribuables ayant les plus hauts revenus, 150 n'ont pas payé d'impôt ou ont obtenu une restitution du Trésor public, alors que leur revenu fiscal était, en moyenne de l'ordre d'un million d'euros. Certains d'entre eux ont même reçu une restitution alors que leur revenu fiscal de référence était supérieur à 10 millions d'euros ».

De même, 116 des mille contribuables ayant déclaré

les revenus imposables les plus élevés au titre de 2006 ont réduit leur impôt de près de 93 %, soit d'un montant de l'ordre d'un million d'euros chacun.

Au premier rang de ces niches, les investissements dans les DOM-TOM représentent 40 % du montant total. Ces dispositifs sont d'autant plus intéressants qu'ils ne sont pas plafonnés, contrairement à la plupart des autres niches.

Cerise sur le gâteau, le rapport révèle que sur les 550 millions d'euros de dépenses au titre de « l'investissement productif » dans les DOM-TOM, seuls 350 vont réellement à ces investissements ; le reste sert à rémunérer l'investisseur métropolitain ainsi que les multiples conseillers fiscaux préconisant ce type d'opérations.

Pas étonnant dans ces conditions que, comme le répètent Sarkozy et tous les membres du gouvernement, les caisses de l'État soient vides. On sait au profit de qui elles se vident, ce qui n'est ni une surprise, ni une consolation.

David MARCIL

• Grand magasin de la Samaritaine (Paris)

La fin du secret de polichinelle

Le groupe LVMH a annoncé ce qu'il comptait faire de la Samaritaine, le grand magasin parisien qu'il avait fermé en juin 2005. À l'intérieur du bâtiment, dont la façade est classée monument historique, 50 000 mètres carrés de bureaux et de commerces seraient aménagés, ainsi que 2 400 mètres carrés alibi de logements sociaux. Mais, quelle surprise, le cœur, et la raison de toute l'affaire, sera la construction d'un hôtel de luxe de 14 000 mètres carrés, avec vue imprenable sur la Seine, de Notre-Dame au Louvre.

LVMH veut profiter du boom sur les palaces parisiens. En effet, les profits de l'hôtellerie de luxe à Paris ont augmenté de 26 % en 2007 ; ses plus de 3 000 chambres, quasi toutes occupées du 1^{er} janvier au 31 décembre, se louent en moyenne 833 euros la nuit. Le prix d'une suite peut atteindre plusieurs milliers d'euros, si on en trouve une de libre. Il faut bien que les millionnaires dépensent leur argent quelque part...

Lors de la fermeture, LVMH invoquait la nécessité de travaux pour mettre le bâtiment aux normes de sécurité. Le groupe avait alors assuré que les 725 employés du grand magasin seraient reclassés. Cela n'a pas été le cas. Au mois de mai dernier, des travailleurs ont profité de l'assemblée générale des actionnaires pour interpellé Bernard Arnault, le PDG et principal actionnaire de LVMH : trois ans après la fermeture, plusieurs dizaines de

travailleurs sont toujours sans emploi. La seule réponse a été les huées des actionnaires à l'encontre des travailleurs. Quant aux plus de six cents démonstrateurs qui travaillaient sur le site sans être salariés de LVMH, le groupe ne s'est jamais senti tenu de se préoccuper de leur sort.

Lorsque les salariés de la Samaritaine affirmaient que la sécurité n'était qu'un prétexte qui cachait bien mal une opération immobilière, LVMH parlait sans rire de « procès d'intention ». On voit ce qu'il en est aujourd'hui.

Quant au ministre de l'Emploi de l'époque et autres sommités, y compris le maire de Paris, qui juraient la main sur le cœur que tout serait fait pour préserver les emplois, gageons qu'ils seront sur la photo le jour de l'inauguration du palace.

Paul GALOIS

Multiplication des journées d'action et convergence des luttes

Des corporations dont les activités sont directement touchées par l'envolée du cours du pétrole (pêcheurs, transporteurs routiers, agriculteurs) ont su se mobiliser en quelques jours, d'un bout à l'autre du pays et dans divers pays d'Europe, et cette mobilisation a pris un tour très déterminé. Ce sont des patrons, petits et grands, qui mènent la danse. Et quand les salariés y participent, c'est derrière leurs employeurs.

Mais du côté des organisations syndicales de la classe qui a le plus de moyens de peser sur la situation, la classe ouvrière, parce qu'elle peut paralyser complètement le pays, l'heure n'est pas au même radicalisme. Les syndicats des salariés ne font pas grand-chose, eux, pour coordonner et intégrer dans un plan d'ensemble les actions qu'ils programment.

Et pourtant, on ne peut pas dire que les appels à des journées d'action, de manifestation, de grève, aient manqué ces derniers mois. Chacune est amplement justifiée par les mesures décidées par le gouvernement comme par l'attitude du patronat. Ces mesures relèvent d'une politique clairement définie par Sarkozy et son équipe, qui vise à remettre en cause les quelques garanties qui subsistaient, protégeant encore les conditions

d'existence des classes populaires. La logique de la droite au pouvoir est clairement identifiée. On peut clairement voir le lien qui existe entre les suppressions d'emplois dans la Fonction publique, la remise en cause des retraites, l'accroissement programmé de la précarité, la véritable chasse aux chômeurs qu'organise actuellement le gouvernement. Quant au patronat, il lui suffit d'observer et de distribuer les bons points au gouvernement.

Mais du côté des organisations syndicales de salariés, on ne retrouve pas cette cohérence et cette détermination. Les appels se succèdent, se chevauchent parfois, s'adressant à telle ou telle catégorie, portant sur telle ou telle mesure, mais sans que soit mis en relief qu'il s'agit d'une attaque générale et surtout sans qu'il soit possible de discerner la volonté de ces directions syndicales de faire converger ces mobilisations.

On nous explique qu'il faut prendre en compte l'état d'esprit des différents secteurs de salariés qui n'en sont pas au même niveau de mobilisation. Ou encore que les problèmes ne sont pas les mêmes entre par exemple le personnel de l'Éducation nationale, qui défend les postes menacés, et les salariés du secteur privé. Mais plutôt que de mettre en avant les différences, ne serait-il pas plus juste de chercher ce qui peut unifier

les différents secteurs ?

On nous dit aussi que les actions d'aujourd'hui aident à préparer les suivantes. Oui, mais à condition que les directions syndicales précisent sans ambiguïté leurs objectifs sans laisser l'impression que cette succession de journées d'action relève du coup par coup (encore que leur multiplication à des jours différents qui réussissent à ne pas se confondre laisse plutôt penser à une programmation savamment calculée). Car pour qu'une journée soit une étape qui en prépare d'autres mieux réussies, il faudrait que les directions syndicales montrent qu'elles veulent l'élargissement et la convergence des luttes.

Or pour l'instant leurs projets se réduisent à vouloir imposer au gouvernement l'ouverture de négociations. Mais pour négocier quoi ? Que le gouvernement aménage des projets qu'il a lui-même mis à l'ordre du jour, aboutissant au mieux à des modifications à la marge de ce que Sarkozy a décidé d'imposer ? Négocier n'est pas un but en soi. Encore faut-il préciser ce que l'on entend discuter, et faire en sorte que le rapport de force permette aux exigences des travailleurs de s'imposer.

Cette volonté-là n'apparaît pas dans l'attitude des directions syndicales, c'est le moins qu'on puisse dire.

Jean-Pierre VIAL

• Sarkozy au Liban

Petite manœuvre intérieure et extérieure

Samedi 7 juin, Sarkozy était au Liban pour un voyage-éclair à l'occasion de l'intronisation du nouveau président de la République de ce pays, le général Michel Sleimane. Il s'agissait d'aller affirmer l'intérêt politique que la France porte à ce pays. Sarkozy en a profité aussi pour faire de ce voyage une opération de politique intérieure entraînant dans son sillage tous les représentants de l'ex-gauche plurielle (PS, PCF, Radicaux, Verts) et le président du Modem.

Les représentants de la prétendue opposition parlementaire, les Hollande, Buffet, DufLOT, Baylet, de même que

Bayrou, n'ont eu aucun scrupule à donner ainsi une caution politique au chef de l'État. Trop contents d'être sur la photo avec les représentants de la majorité qui étaient du voyage, Fillon, Morin, Kouchner, Raffarin, Copé et Devedjian, ils ont ainsi donné l'occasion à Sarkozy d'apparaître comme le président du consensus avec la gauche.

Sarkozy, pressé, avait annulé son déplacement prévu au Sud-Liban, se contentant d'y envoyer son ministre de la Défense Morin saluer le contingent de 1 800 soldats français de la Finul, cette troupe sous l'autorité de l'Onu présente au

Liban depuis 1978. Mais la venue de Sarkozy était là pour rappeler que la France reste candidate à jouer un rôle dans ce pays, où elle exerça autrefois sa puissance coloniale.

Alors Sarkozy en grand équipage est venu faire son petit numéro au Liban, pour redire que l'impérialisme français tient à être présent dans les affaires du Liban et plus largement au Moyen-Orient. Mais ce qui pourrait arriver de mieux au peuple libanais, ce serait justement que ni l'impérialisme français ni un autre ne se mêle de ses affaires.

Jacques FONTENOY

La baisse flagrante du pouvoir d'achat

Depuis le début de l'année, des statistiques enregistrent une baisse des ventes de produits alimentaires dans les grandes surfaces. Commencée au début de l'année, elle s'est accentuée en avril : - 4,1 % par rapport au même mois de l'année précé-

« Cette baisse de la consommation affecte les deux tiers des catégories de produits de grande consommation et les trois quarts des grands groupes industriels », expliquent les auteurs de cette statistique réalisée par un organisme spécialisé dans les études



dente. C'est comme si chaque ménage avait été obligé de retirer deux articles de son chariot avant de pouvoir passer à la caisse. Et encore ne s'agit-il que d'une moyenne, les restrictions ont été bien plus fortes pour les petits revenus.

Au cours des premiers mois de l'année, les achats des ménages se sont de plus en plus reportés des hypermarchés vers les « hard-discounts », espérant y trouver des produits moins chers et économiser l'essence, mais en avril, la consommation dans les Ed, Leader Price, Lidl et autres a elle aussi cessé d'augmenter, tant il est vrai que beaucoup ont dû restreindre leurs achats pourtant les plus nécessaires.

de marché. Et en même temps que les grands de la distribution paient des experts pour constater cette évidence que les marchés ont tendance à se rétrécir, en premier lieu pour les produits de première nécessité, ils répercutent sur leurs prix les augmentations des matières premières et des frais, en y ajoutant au passage leur marge, augmentée souvent d'un bonus. C'est non seulement une injustice, c'est absurde, mais c'est le fonctionnement même de cette société gouvernée par le profit qui le veut. Pour s'en protéger, il faut imposer que l'augmentation des salaires, pensions et retraites soit automatiquement liée à celle des prix.

Jean SANDAY

La compagnie Jolie Môme nous communique

Dimanche 15 juin, La Compagnie Jolie Môme organise une journée de mobilisation pour soutenir deux de ses membres, Michel et Ludovic, avant leur procès prévu le 25 juin.

Ce procès a été intenté par la CFDT contre des intermittents du spectacle qui, en 2005, avaient envahi ses locaux pour protester contre la signature, sans les consulter, d'un accord concernant leur lutte.

Jolie Môme fixe à tous ceux qui les soutiennent les rendez-vous suivants :

Dimanche 15 juin à 14 heures, au Théâtre de l'Épée de Bois à la Cartoucherie : Cabaret dé-chainé ! Procès-spectacle du militantisme... (M° Château de Vincennes puis bus 112 arrêt Cartoucherie). Mercredi 25 juin 2008 à 9h, 14^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, M° Cité : Procès de Ludovic Prieur et Michel Roger.

• États-Unis

Barak Obama sera le candidat démocrate
Quelle rupture avec Bush ?

C'est Barak Obama qui sera le candidat du Parti Démocrate à l'élection présidentielle américaine du 4 novembre prochain. Au bout de cinq mois d'une bataille acharnée entre lui et Hillary Clinton lors des primaires organisées dans chacun des États américains, c'est le ralliement de quelques dizaines de « grands électeurs », responsables du Parti Démocrate, qui a permis à Obama de réunir suffisamment de suffrages pour être assuré de remporter la nomination au congrès du parti en août prochain.

Clinton se targue d'avoir « remporté le vote populaire » avec près de 18 millions de suffrages, mais Barak Obama le prétend aussi. Et, de fait, ces primaires sont une telle usine à gaz qu'il y a six manières différentes de compter le prétendu vote populaire : dans trois cas c'est Obama qui

l'emporte et dans les trois autres c'est Clinton !

Des discours sur le « changement »...

Pendant des mois, le Parti Démocrate a été déchiré par la rivalité de deux clans qui vont peut-être avoir du mal à recoller les morceaux pour mener une campagne victorieuse en novembre contre le candidat républicain, John McCain. Bien que, depuis que les jeux sont faits, Obama et Clinton ne tarissent pas d'éloges l'un pour l'autre et se disent chacun « honoré » d'avoir affronté l'autre, un sondage indique que, si l'élection avait lieu aujourd'hui, seulement 60 % des électeurs de Clinton voteraient Obama, 22 % s'abstiendraient et 17 % voteraient même pour McCain.

L'atout majeur des démocrates, c'est le dégoût qu'inspire la politique de Bush à nombre d'électeurs qui ne veulent pas d'un troisième mandat républi-

cain avec un Bush-bis, appelé McCain, qui a soutenu la politique de Bush et se propose de la prolonger, de la guerre en Irak aux cadeaux aux riches et aux entreprises.

C'est bien ce qui a permis aux prétendants démocrates de jouer sur l'aspiration au changement en misant surtout sur leur image : une femme ou un Noir. Obama va continuer à affirmer qu'il incarne le changement, en fustigeant la politique de Bush et celle que propose McCain.

... et des promesses en trompe-l'œil

En ce qui concerne la guerre en Irak, on peut mesurer la portée du changement proposé à cet engagement d'Obama à ne pas « laisser nos militaires dans ce pays pour les cent ans à venir ». Obama propose en effet un retrait des troupes sur seize mois tout en gardant « quelques troupes » sur place pour protéger l'ambassade américaine. Il veut concentrer les efforts militaires...

sur la guerre en Afghanistan !

Quant aux problèmes économiques qui sont au centre des préoccupations de la population, Barak Obama entame une tournée dans un certain nombre d'États pour tenter de convaincre des électeurs des classes populaires, qui lui ont largement fait défaut jusqu'à présent, qu'il mènera une politique qui leur sera favorable. Il n'hésite pas à dénoncer avec vigueur la politique de Bush qui « a sacrifié les investissements dans la protection sociale, dans l'éducation, l'énergie et les infrastructures sur l'autel des exonérations d'impôts pour les grandes entreprises et les riches PDG ». Il stigmatise la hausse des prix, en particulier celle de l'essence, les suppressions d'emplois – 320 000 depuis le début de l'année –, les usines qui ferment chez General Motors, la situation de quelque deux millions de personnes qui ont perdu ou vont perdre leur maison faute de rembourser leurs emprunts, etc : « Si le gouvernement peut voler au secours de ceux d'en haut,

les banques d'affaires de Wall Street, nous pouvons tendre la main à ceux d'en bas qui luttent pour survivre ».

Il est certain que le discours tranche, au point de laisser entendre que la politique du président sera complètement différente s'il est élu. Le changement, a-t-il dit, « c'est construire une économie qui ne récompense pas seulement la richesse, mais le travail et les travailleurs qui l'ont créée ». En dehors des discours, les mesures qu'il s'engage à prendre sont très limitées ou peu précises : il va relever le salaire minimum, étendre la couverture maladie, consacrer de l'argent aux infrastructures et à l'éducation, alléger les impôts des classes moyennes et des plus pauvres, etc. Il prévient tout de même que tous les maux dont la population souffre ne vont pas cesser le jour où Bush s'en ira.

C'est d'autant plus vrai que Barak Obama ne s'en prendra pas aux riches et aux grandes entreprises, car ce sont ses bailleurs de fonds. Les dizaines de

• Palestine occupée

Les complicités dans le martyre d'un peuple

« On est arrivé au-delà du supportable. Pas d'électricité, pas de mazout, pas de gaz, pas de nourriture, pas d'eau potable, pas de salaire ; on n'a rien. C'est indescriptible. Et ni l'Europe ni les États arabes ne réagissent, comme si la bande de Gaza était déjà rayée de la carte. » C'est ainsi qu'un habitant de la ville décrit la situation qui y règne.

Ce n'est pas par méconnaissance de la situation que les pays occidentaux, et en l'occurrence ceux de l'Union européenne, ne réagissent pas. Leurs diplomates, leurs chargés de mission et tous leurs représentants qui se rendent dans la région décrivent une même réalité, que ce soit à Gaza ou en Cisjordanie.

Gaza manque de tout et, en ces journées d'été, chaudes, brûlantes même, le manque d'eau devient intolérable. Les familles sont obligées de guetter, parfois tard dans la nuit, les rares moments où l'eau parvient aux habitants. Boire un verre d'eau pure est devenu un privilège. L'eau disponible est souvent d'une couleur peu avenante et d'une odeur et d'un goût fétides.



Pénurie d'eau à Gaza.

Et, une fois usée, ce peu d'eau est rejetée à la mer, si bien qu'en raison de ce déversement pollué il devient dangereux de se baigner et donc de se rafraîchir.

Plus de la moitié des enfants de Gaza âgés de moins de cinq ans sont sous-alimentés du fait du manque de nourriture lié au blocus imposé par le gouvernement israélien. La situation sanitaire est telle que de nombreux

malades décèdent faute de soins. La mortalité infantile atteint 21 pour mille à Gaza, alors qu'elle n'est que de 4 pour mille en Israël.

En Cisjordanie, la situation, quoique différente du fait de l'occupation militaire, n'en est pas moins difficile. Aux dires d'un diplomate européen, « depuis la conférence d'Annapolis (novembre 2007), la colonisation

s'accélère comme jamais. Les autorisations de construction dans les colonies de Cisjordanie ont été multipliées par dix. Pas seulement dans les blocs de colonies qu'Israël entend annexer, mais aussi au-delà du mur, dans ce que l'on appelle les avant-postes illégaux. L'architecture de séparation se met en place à un rythme accéléré. Elle se double d'une strangulation volontaire de l'économie palesti-

nienne. Les gens n'arrivent plus à vivre. »

Le Bureau des affaires humanitaires de l'ONU, qui scrute l'extension des colonies et des obstacles mis par Israël à la libre circulation des biens et des personnes, a constaté que les cinquante barrages dont Barak, le ministre travailliste de la Défense, avait annoncé la levée n'ont en fait jamais existé. Et fin mai, sur le petit territoire de la Cisjordanie, il y avait toujours 607 check-points entravant les déplacements des Palestiniens.

Même l'ancien président des États-Unis Jimmy Carter a récemment déclaré que le blocus de la bande de Gaza « était l'un des plus grands crimes contre l'humanité au monde », sans que cela n'émeuve ni les autorités de son pays, ni celles de l'Union européenne. Car de leur côté c'est le silence ; un silence total qui équivaut à une consciente complicité à l'égard des gouvernants israéliens.

D'ailleurs, dans ce même registre, l'actuel candidat démocrate à l'élection présidentielle américaine, Barak Obama, a été on ne peut plus clair. Dans un

• Tunisie

Un manifestant tué à Gafsa

Lors d'une nouvelle manifestation, vendredi 6 juin à Redeyef, ville de la région minière de Gafsa, dans le Sud-Ouest tunisien, la police a ouvert le feu, faisant un mort et plusieurs blessés.

Depuis début janvier, le mécontentement de la population s'exprime notamment par de fréquentes manifestations, dans cette région où le chômage (nettement supérieur à la moyenne nationale officielle, en 2007, de 14,1 % de la population active) atteint parfois 40 %. La

Compagnie des Phosphates de Gafsa (CPG), seul gros employeur de la région, a été accusée, par les jeunes chômeurs qui se sont présentés au concours de recrutement ouvert par l'entreprise, d'avoir manipulé les résultats et distribué les emplois par favoritisme à des proches de la direction.

La situation générale de la population et la dégradation récente de ses conditions de vie alimentent le fort mécontentement, les sit-in et les manifestations.

Précédemment, un jeune chômeur avait été électrocuté lors d'une de ces manifestations. Cette fois, le manifestant atteint dans le dos par les balles de la police venait d'être recruté par la CPG. Selon un responsable syndical, 22 autres manifestants auraient été blessés.

« Cet incident est regrettable », a déclaré le lendemain le ministre tunisien de la Justice et des... Droits de l'homme, tandis qu'une nouvelle manifestation se déroulait

dans la région de Gafsa. Mais, quels que soient les « regrets » du gouvernement, rien n'est fait pour répondre à la colère de la population – en butte non seulement au chômage mais aussi à une inflation sans précédent dans le pays – si ce n'est faire quadriller les villes de la région par les forces de répression, qui ont visiblement toute latitude pour tirer.

Viviane LAFONT

• Maroc

Émeutes et violente répression dans le Sud

De violentes émeutes ont éclaté début juin à Sidi Ifni, port de pêche situé à 700 km au sud de Rabat. Les affrontements qui ont opposé les forces de l'ordre à des centaines de jeunes, bloquant toutes les issues menant au port, auraient fait 8 morts, 44 blessés, et il y aurait des dizaines d'arrestations. Le Centre marocain des droits humains fait même état de 140 à 160 personnes toujours incarcérées. Les représentants de la police affirment qu'il n'y a eu ni mort ni bavure, mais de nom-

breux témoignages font état d'une brutalité sans bornes de la part des policiers, qui ont tiré des balles de caoutchouc et poursuivi les manifestants jusque dans les maisons et sur les terrasses.

Tout a commencé le 30 mai dernier, jour où un tirage au sort était organisé pour pourvoir à quelques emplois vacants dans les services de nettoyage de la ville. Déçus de ne pas avoir été choisis, des centaines de chômeurs, dont beaucoup de jeunes, ont alors décidé de bloquer le

port, ce qui aurait motivé l'intervention de la police.

Mi-mai, c'est à Marrakech, également dans le sud du pays, que des affrontements avaient violemment opposé les forces de l'ordre aux étudiants de l'université. Ces derniers revendiquaient l'augmentation de leur bourse ainsi qu'une plus grande liberté d'expression.

En fait, depuis plusieurs mois, le Maroc connaît une situation de plus en plus tendue du fait de l'augmentation des

prix et du chômage, qui fait des ravages plus particulièrement chez les jeunes. Par ailleurs la population, à qui le nouveau roi Mohamed VI avait promis d'investir dans de nombreux projets et de créer des emplois, commence à se lasser de l'immobilisme des autorités.

Le gouvernement a choisi de ne répondre à la révolte que par la répression. Mais il n'est pas sûr que cela suffise à l'endiguer.

Roger MEYNIER

• Ukraine

Du charbon couleur sang

Une nouvelle catastrophe s'est abattue sur les mineurs du Donbass, le bassin minier et industriel de l'est de l'Ukraine.

Selon un bilan provisoire, il y aurait une quinzaine de morts, une vingtaine de disparus et de nombreux blessés, avec une explosion de gaz survenue à mille mètres sous terre au puits Karl-Marx, à Enakievo, dans les environs de Donetsk. Une explosion terrible, puisqu'en surface elle a blessé des mineurs et détruit des édifices.

Aussitôt, les autorités ont sorti le parapluie. La secrétaire du Comité national de sécurité, une certaine Raïssa Bogatyrev, a annoncé comme « causes probables » de ce drame qu'il y aurait eu « un non-respect des règles de sécurité », une « rupture d'équipement » ou « un facteur humain ». En clair, on n'en sait trop rien, mais ce pourrait être... la faute d'un ou plusieurs mineurs eux-mêmes !

Évidemment, cela défausse les directions des mines quand

une bonne partie de la population se demande, comme l'écrivait à la une un quotidien ukrainien en novembre dernier, lors de la tragédie de la mine de Zadyadko qui fit 101 morts : « Par la faute de qui continuent à mourir nos mineurs ? » Comme le déclarait un syndicaliste des mines, le 10 juin : « Le charbon extrait des mines du Donbass est littéralement gorgé de sang, tellement les catastrophes se suivent à un rythme effrayant. »

La Première ministre Ioulia Timochenko a les oreilles qui doivent siffler. Au début de l'année, elle avait annoncé qu'elle lançait un plan de réduction des accidents dans les mines et que, pour cela, la meilleure des choses serait d'en accélérer la privatisation. On voit le résultat ! Si elle s'est rendue sur place au plus vite, histoire de reconforter les familles des victimes devant les caméras des actualités télévisées, elle a tout aussi précipitamment regagné la capitale, tandis qu'un communiqué du gouvernement ukrainien intitulé « événement marquant » signalait... qu'il



aurait débloqué 15 millions de hryvnias (l'équivalent de 2,5 millions d'euros) pour les secours. Une misère au regard des besoins, quand les investissements productifs, et ceux de sécurité encore plus, sont sans cesse réduits dans les mines ukrainiennes. D'ailleurs, ces dernières semaines, une vingtaine de mines dans la région de Donetsk ont été arrêtées provisoirement pour des problèmes de sécurité, après une explosion ayant fait onze morts dans l'une d'entre elles.

Pour les dirigeants du pays, et ceux des mines, il s'agit de produire de plus en plus de charbon, et au plus vite, quand la demande s'envole, et les prix avec. Et tant pis pour la vie des mineurs ! Alors, on n'a pas fini d'entendre des femmes de mineurs déclarer aux journaux, comme lors de la

catastrophe de Zasyadko, que leurs maris qui ne sont pas remontés du fond considéraient qu'ils faisaient partie « d'équipes de condamnés à mort » ! D'ailleurs, les services de secours ont signalé que la production dans la mine Karl-Marx avait été suspendue depuis la veille de la catastrophe, en raison de problèmes de sécurité, mais des mineurs ont déclaré que, malgré l'interdiction, le travail avait continué comme d'habitude.

Les mineurs sont condamnés à mort par la misère, parce que leur salaire est un peu plus élevé que celui des salariés d'autres entreprises. Condamnés à mort, aussi, par la cupidité, la rapacité des bureaucrates qui dirigent les mines et l'État ukrainien.

Pierre LAFFITTE

millions de dollars, absolument indispensables pour rester dans la course des primaires, et les dizaines de millions de dollars supplémentaires nécessaires pour faire campagne d'ici novembre ne lui sont accordés par les puissances d'argent que parce qu'elles en attendent un retour sur investissement. Et, dans cette période de soubresauts économiques, le président est bien là pour aider la grande bourgeoisie à maintenir ses profits. Lui aussi devra voler au secours de Wall Street, même s'il faut prendre encore dans la poche de ceux d'en bas.

Alors, si les électeurs populaires votent Obama pour sanctionner la politique de Bush, il leur faudra plus qu'un bulletin de vote pour imposer un véritable changement, c'est-à-dire une politique qui prenne l'argent là où il est, sur les profits accumulés des riches actionnaires, pour garantir en priorité la vie de la classe travailleuse.

Dominique CHABLIS

discours (électoral, il est vrai) prononcé mercredi 4 juin devant l'Aipac, l'équivalent américain du Crif, le Conseil représentatif des institutions juives de France, Obama n'a pas eu un mot sur les souffrances de la population palestinienne. Tout son discours était pour apporter son soutien indéfectible à Israël et à sa politique. Là où Bush se croit encore obligé de répéter qu'un accord israélo-palestinien doit être conclu avant la fin de son mandat, ce qui ne l'engage à rien, Obama, lui, n'a d'yeux que pour « les intérêts communs et les valeurs partagées » entre les États-Unis et Israël. Et pour conclure, Obama n'a pas manqué de glorifier « Jérusalem, la capitale d'Israël (qui) doit rester réunifiée », tournant ainsi le dos à une des principales revendications palestiniennes concernant la reconnaissance de Jérusalem-Est comme capitale d'un futur État palestinien.

Finalement, Israël a des complexités à son image : celles d'États qui, pour leurs propres intérêts et ceux de leurs classes dominantes, mettent la planète en coupe réglée.

Georges LATTIER

• La construction de la centrale nucléaire de Flamanville suspendue

L'EPR sera-t-il construit grâce au Saint-Esprit ?

À la suite d'une inspection en date du 8 avril, l'Autorité de sûreté nucléaire a imposé à EDF l'interruption de la construction de la centrale nucléaire de Flamanville, non loin de Cherbourg.

Il s'agit du dernier-né de la technologie nucléaire française, l'EPR (European Pressurized Reactor), que les dirigeants français essayent de vendre partout dans le monde et dont le premier exemplaire est en construction en Finlande et le second en France, à Flamanville justement.

Le chantier finlandais a déjà pris quelques mois de retard, à cause notamment de problèmes

« semelle » de 10 000 tonnes de béton armé. C'est ce support qui est en cause, pas la partie nucléaire elle-même qui n'est pas encore commencée.

En effet l'autorité de sûreté nucléaire a découvert des anomalies, en particulier sur les contrôles internes concernant la qualité des travaux. Il se peut que Bouygues (ou ses sous-traitants) aient l'habitude de se montrer peu regardants dans bien d'autres domaines, routes, bâtiments, etc. Il n'existe pas partout une autorité de sûreté suffisamment exigeante pour tout arrêter en cas de dysfonctionnement.

En tout cas, ce qui vient de se produire ne surprendra nulle-

ment *haut de la hiérarchie jusqu'à l'exécutant de base* et encore « *chacun se demande quand vont s'arrêter les pratiques actuelles, et s'il faudra des incidents graves parmi le personnel, statutaire ou non, pour qu'il y soit mis un terme* ».

Le chantier est mené à marche forcée (sauf maintenant qu'il est interrompu !) avec du personnel compétent en nombre insuffisant, car ces dernières années, avant que le nucléaire ne soit relancé, les embauches n'ont pas compensé les départs.

Le résultat c'est que les trois constructeurs, Bouygues, Areva, Alstom, sous le contrôle insuffisant d'EDF, se montrent



Sous la centrale, le socle en béton. Vraiment solide ?

concernant le béton. Les dirigeants d'Areva, le trust français chargé directement de la partie nucléaire, ont alors déclaré que c'était de la faute des entreprises finlandaises, et que cela n'arriverait pas en France.

Mais manque de chance, la France c'était loin d'être béton ! C'est Bouygues qui est chargé des travaux de génie civil et notamment des fondations qui doivent servir de support au réacteur. Il s'agit d'une

ment les travailleurs d'EDF qui sont au courant des conditions de travail souvent désastreuses, dans l'entreprise, le secteur nucléaire étant bien loin d'être épargné.

Un témoignage écrit de la section syndicale CGT du centre national d'équipement nucléaire, rédigé avant l'interruption des travaux, fait état « *d'horaires hebdomadaires largement dépassés, travail chez soi et le week-end, nervosité depuis le*

incapables de mener sans contretemps ce qu'ils considèrent comme le fleuron de la technologie française, déjà vendue à la Chine et qu'ils espèrent vendre à la Grande-Bretagne et aux USA. Et s'il y a tant de problèmes pour un socle en béton, on peut se demander ce qu'il en sera lorsqu'on passera au nucléaire proprement dit.

André VICTOR

• Projet de terminal gazier à Dunkerque

Pour EDF, ça gaze

La direction du Port autonome de Dunkerque vient de décider, le 6 juin, que son projet d'un nouveau terminal gazier serait dévolu, pour l'essentiel, à EDF. La décision définitive, de la part d'EDF, devrait intervenir en juillet, mais elle ne fait quasiment aucun doute.

Le futur terminal gazier concerne des navires méthaniers, sortes d'immenses thermos qui transportent le gaz

naturel refroidi, et donc liquéfié. Au terminal, le liquide redevient gazeux et est alors expédié aux clients via des gazoducs.

Voici donc EDF qui va se doter prochainement de quoi importer du gaz, exactement comme Gaz de France !

EDF est devenue le principal concurrent de GDF et vice versa. EDF espère conquérir 15 % du marché du gaz européen d'ici 2015, alors que GDF

table sur 25 %.

Cette concurrence des deux entreprises presque fusionnées il y a encore peu de temps est totalement arbitraire. Elle ne sert à rien, sinon à tirer les prix vers le haut ainsi que les profits des actionnaires.

Et elle s'est effectuée sous la houlette de dirigeants qui prétendaient que cette concurrence allait faire baisser les prix !

A.V.

• Quartier Résidence – Villeneuve-d'Ascq (Nord)

Les locataires à l'action contre les hausses de loyers

La Résidence, à Villeneuve-d'Ascq, est un quartier populaire composé surtout de logements collectifs dits sociaux. Les habitants y vivent, pour certains, depuis la construction, il y a une quarantaine d'années. Depuis quelque temps, on y voit fleurir des banderoles aux fenêtres et des affiches : « *Ras-le-bol des augmentations de loyer* », « *On nous a menti, locataires saignés* », « *Augmentation de 125 euros : honteux !* ».

La colère explose. Plusieurs réunions ont eu lieu avec une grande partie des résidents, la presse locale en a largement parlé.

En 2004, le groupe CMH-SLE, bailleur social privé, a décidé de réhabiliter les logements. Comme depuis des années, malgré des loyers importants, le SLE avait délaissé leur entretien, les travaux à effectuer étaient très lourds. On a donc consulté les locataires en leur expliquant qu'après les travaux, leur loyer augmenterait peu... puisque dans son estimation la SLE avait pris en compte les APL (allocations pour le logement) que des familles perçoivent car leurs revenus sont bas. Les locataires ont donc voté pour les travaux.

Mais les enfants ont grandi et aujourd'hui certains n'ont plus droit à l'APL. En plus, entre le vote et la fin des travaux, de 2004 à 2008, les loyers ont déjà augmenté de 15,8 %, le chauffage de 60 % et les charges de 20 % ! Maintenant, les loyers nouveaux

sont arrivés : pour la majorité, la hausse est faramineuse (environ 30 %), un locataire devra même payer 250 % de plus qu'en 2004. C'est dramatique pour beaucoup.

Mais l'action des locataires commence à porter ses fruits puisque dans *La Voix du Nord* du 3 juin, la SLE déclarait suspendre l'encaissement de l'augmentation des loyers.

Au conseil municipal du 5 juin, les locataires ont pu exposer leurs revendications : la prise en compte des augmentations de loyers depuis 2004 dans le coût de la réhabilitation, la suspension de l'augmentation des loyers, la visite individuelle des logements pour constater l'état des travaux car il y a de nombreuses malfaçons. Ils demandent que la participation du bailleur (7 %) soit bien plus importante. C'est lui le propriétaire, pourquoi est-ce toujours aux locataires qu'on demande les efforts ?

Ils demandent aussi, pour les prochains chantiers, l'interdiction pour les propriétaires qui font des travaux d'intégrer le montant des APL dans le montage financier car c'est un moyen de faire payer par l'argent public les charges qui incombent au propriétaire, et en plus c'est un calcul mensonger car l'APL peut brutalement diminuer ou même disparaître.

L'ensemble du conseil municipal a apporté son soutien. Les locataires pensent avoir marqué un sérieux point dans le bras de fer qu'ils ont engagé avec leur bailleur soi-disant « social ».

Correspondant LO



• Transport aérien

Quand les compagnies crient misère

C'est une habitude : quand les compagnies aériennes quémangent des subventions de leurs États, et qu'elles veulent mettre en condition les passagers pour de nouvelles hausses tarifaires, elles se répandent en pleurs dans les médias.

C'est ce que vient de faire l'IATA, association internationale du transport aérien qui représente 240 compagnies et 94 % du trafic mondial, lors de son congrès à Istanbul. À écouter les compagnies, pour elles le ciel s'assombrirait d'une couleur pétrole, variante kérosène...

Pourtant, l'IATA annonce que ses membres, qui avaient enregistré 200 millions de dollars de pertes en 2006, ont cumulé 5,6 milliards de bénéfices en 2007. Et elle prévoit un chiffre de profits à peine moindre pour 2008. Côté trafic, ça ne va pas mal non plus : le nombre de passagers a crû de 11 % en 2007, même si elle prévoit qu'il n'augmentera « que » de 5 % en 2008.

Mais, il y a le prix du kérosène qui, dit l'IATA, torpille les bénéfiques. Pourtant, en 2004, elle avait prévenu que 33 dollars le baril était le maximum de ce que les transporteurs aériens pouvaient supporter. Depuis, le prix du baril a quadruplé. Et si, ces six derniers mois, 24 compagnies se sont effondrées, selon l'IATA, Air France, British Airways, Lufthansa et quelques autres, affichent des milliards de profits, l'ensemble du secteur enregistrant des bénéfices en hausse !



À cela rien d'étonnant. Les compagnies aériennes ont systématiquement répercuté dans leurs tarifs les hausses du kérosène, même quand elles étaient loin de subir intégralement chaque hausse qu'elles invoquaient pour alourdir la « sur-

charge carburant » facturée à leur clientèle.

En effet, les plus grosses d'entre elles ont une « couverture carburant ». Autrement

80 dollars, alors que le baril dépasse maintenant les 135 dollars ! En outre, les grandes compagnies aériennes achètent leur carburant en grosses quantités,

carburants, et du fait de la crise financière actuelle, le transport aérien entre dans une nouvelle zone de turbulences. Des compagnies vont faire les frais de cette situation, même si le coût du kérosène n'est pas le seul élément décisif de la guerre que se livrent, et livrent aux compagnies plus faibles, les géants mondiaux du secteur.

Le directeur de l'IATA déplore ce qu'il appelle « le trop grand nombre de compagnies aériennes ». Cette « surcapacité » de l'offre, dit-il, empêche les compagnies de réaliser une « marge de 7 % », alors que « les autres acteurs (du monde aérien) sont très rentables, (tels) les constructeurs et les aéroports (qui) ont des marges qui n'existent dans aucun autre secteur ».

En clair : pour que les actionnaires des compagnies gonflent leurs profits, certaines d'entre elles vont disparaître, et des dizaines de milliers de travailleurs du secteur risquent d'y perdre leur emploi, et les autres de voir leurs conditions de travail et de rémunération se dégrader. Et, comme à chaque fois que les compagnies agitent une pareille menace, cela va servir de prétexte aux États pour mettre la main à la poche... des contribuables, afin d'aider leurs compagnies à étoffer leurs marges.

Pierre LAFFITTE

donc avec des rabais, dont les passagers ne voient pas la couleur. Et à cela s'ajoute un bonus de change pour les compagnies de la zone euro en raison de la baisse du dollar, monnaie de compte des contrats pétroliers.

Bien sûr, avec la hausse des

• Air France

De l'argent à ne savoir qu'en faire

La compagnie aurait, et tout de suite, de quoi augmenter tout le personnel de 300 euros par mois... pendant 12 ans.

La direction d'Air France vient de publier le bilan de la compagnie pour l'exercice 2007-2008. Tout va bien pour elle : le résultat d'exploitation est en hausse de 13,3 % sur un an. Et si le bénéfice après impôt n'a augmenté « que » de 10,8 % en un an, les actionnaires n'ont pas à se plaindre car leur dividende a, lui, cru deux fois plus vite : + 21 % !

Quant aux salaires, ils restent plaqués au sol. Pourtant, il y aurait largement de quoi leur faire prendre de la hauteur.

Il suffit de voir ce qu'Air France avoue avoir en trésorerie. Il y en a pour 4,39 mil-

liards d'euros. Il s'agit d'un trésor de guerre qu'elle réserve pour des « coups ». Ainsi, il y a quelques années, lorsqu'elle a mis la main sur la compagnie hollandaise KLM. Ou récemment, lorsqu'elle a essayé, sans succès cette fois, de s'emparer d'Alitalia (ce qui ne lui aurait d'ailleurs guère coûté, mais devait lui rapporter gros). Ou comme maintenant, lorsqu'elle lorgne sur les compagnies tchèque CSA et autrichienne Austrian Airlines.

Ces opérations n'aident en rien à développer le transport aérien, et encore moins l'emploi. En fait, chaque acquisition ou absorption de compagnie par une autre se solde par la disparition de milliers d'emplois. Mais cela permet de gonfler les profits des actionnaires, tandis que les

salaires de ceux qui font vivre ces compagnies sont bloqués.

Eh bien, ce magot de 4,39 milliards qu'Air France garde en réserve, ses 60 000 agents sauraient quoi en faire. Par exemple, il pourrait assurer à chacun d'entre eux une augmentation de 300 euros net, treizième mois et cotisations patronales inclus, pendant plus de 12 ans !

Ce ne serait que justice : après tout, cet argent, c'est leur travail et celui des milliers d'autres travailleurs impliqués dans les activités d'Air France qui l'a créé. Et puis, cela serait socialement utile, car cela ne servirait pas uniquement à engraisser des actionnaires et à supprimer des emplois !

Correspondant LO

Un comble !

À Roissy, le 5 juin, certains vols d'Air France sont partis sans coussins ni couvertures pour les passagers. C'est la conséquence de la grève d'employés sans papiers de deux blanchisseries qui travaillent entre autres pour le transport aérien, ces salariés demandant leur régularisation.

Dans le cynisme et l'exploitation, Air France tient la corde. Les immigrés qu'elle expulse sur ses vols sont aussi parfois des sans-papiers qu'elle a fait travailler pour elle, directement ou non.

Extrait du bulletin
Lutte Ouvrière Air France
Orly-Nord/Villeneuve

Des milliards qui, eux, ne sont pas virtuels...

Depuis le 1^{er} juin, les 240 compagnies membres de l'IATA ont cessé de vendre des billets papier et sont passées au tout électronique.

Il paraît que ces billets virtuels permettront d'épargner 50 000 arbres et, aux compagnies, d'économiser 3 mil-

liards de dollars par an.

Et elles vont nous faire croire qu'elles ont pris cette mesure par amour de la nature !

Extrait du bulletin
Lutte Ouvrière
Air France Roissy

• Home Service – Roissy (Val-d'Oise)

Grève pour les salaires, les embauches, les régularisations

Le mercredi 4 juin, une vingtaine de salariés sans papiers de l'entreprise Home Service, avec l'UL CGT de Roissy, avaient décidé d'envoyer leur cahier de revendications au patron : 300 euros d'augmentation, le treizième mois, l'embauche de tous les intérimaires en CDI, les demandes de dossiers pour la régularisation de tous ceux qui travaillaient sans papiers depuis des années et la mise en place d'élections de délégués du personnel.

avec occupation jusqu'à satisfaction des revendications », mais il fallait rallier les autres salariés ; la grève n'ayant pas été annoncée, certains craignaient les représailles de la direction. Il fallait donc tourner dans tous les secteurs, discuter avec tous les salariés ; les femmes, qui étaient pour la plupart des intérimaires depuis des années, n'avaient jamais vu ça, mais elles étaient bien d'accord que « les salaires, ça n'allait pas, six jours de travail par semaine pour avoir juste le smic, ça n'allait pas non plus » ; pas de

responsable reçoive les grévistes. Après plusieurs heures de négociation, à une heure du matin, un protocole d'accord était signé, l'occupation était levée et nous obtenions 3,1 % d'augmentation du salaire qui s'ajoutaient aux 2,3 % du smic, le treizième mois qui remplaçait la prime de 500 euros et l'embauche des 17 intérimaires. De plus, la direction acceptait de constituer les dossiers des salariés sans papiers, nécessaires pour présenter les demandes de régularisation, en payant pour chacun les

• SNCF

Après la journée de grève du 10 juin

Préparons la grève du 17 !

À la SNCF, CGT, Sud-Rail et FO avaient appelé à une grève reconductible à partir du 9 juin au soir. Selon les secteurs et les fonctions (contrôleurs, agents de conduite, agents des gares voyageurs ou fret, des triages), la grève a été suivie diversement, par 10 à 50 % des cheminots.

Parfois, elle a été reconduite pour une journée, histoire de se donner le temps de vérifier ce qui se passait ailleurs. Compte tenu du peu de préparation, du peu d'information syndicale sur cette journée et du fait qu'il faut se déclarer gréviste 48 heures à l'avance, on peut dire que cette première journée de grève nationale, depuis la grève d'octobre-novembre 2007 contre la réforme des régimes spéciaux, n'a pas si mal marché.

Les syndicats avaient mis l'accent sur les menaces qui pèsent sur les travailleurs du fret. Elles sont lourdes, puisque la SNCF est en train de réduire de façon importante son secteur fret pour se débarrasser des transports qu'elle considère non rentables. Cela n'a pourtant pas empêché le secrétaire d'État aux Transports de dénoncer les grévistes et de mentir, déclarant sur France Inter que la grève tombait mal

« parce qu'on a, dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, la volonté de développer beaucoup le transport de fret et que chaque fois que la SNCF ne circule pas, ce sont les entreprises privées (...) qui prennent des parts de marché »...

Sous prétexte d'être en mesure de faire face à la concurrence d'entreprises ferroviaires de fret privées, la direction SNCF prépare un projet remettant en cause la réglementation du travail, avec à la clé de nombreuses suppressions de postes et une dégradation importante des conditions de travail des cheminots. C'est contre ce projet que les syndicats ont appelé à la grève, mais plus largement, bien des cheminots sont conscients que les menaces qui se préparent contre ceux du fret annoncent des attaques contre tous.

Le 17 juin prochain, l'ensemble des cheminots est appelé à se joindre à la journée de mobilisation contre la déréglementation des horaires de travail et les retraites. Ils sont appelés à faire grève non seulement contre la réforme du fret à leurs dépens, mais également pour la défense de leurs conditions de travail, des horaires et des salaires. Il est à souhaiter que l'essai du 10 soit transformé !

Correspondant LO



Un salarié sans papiers annonce aux autres salariés le résultat des négociations.

Les conditions de travail sont très dures dans cette entreprise familiale d'environ 50 personnes, située sur la plateforme de Roissy, qui nettoie couvertures, serviettes, uniformes et autres fournitures pour les compagnies aériennes.

Jeudi 5 juin, au recouvrement des équipes, grévistes et militants de l'UL ont envahi les bâtiments de Home Service ; les drapeaux rouges donnèrent un peu de gaieté à ces locaux plus que sinistres. Nos camarades annonçaient : « La grève

congrés depuis des années, un travail dur, des collègues sans papiers, il y avait de quoi avoir envie de se joindre au mouvement... »

Le responsable du site, comme on pouvait l'imaginer, était furieux. Après avoir menacé de faire évacuer, il ne voulait pas recevoir les grévistes, il a appelé la police et a fait venir un huissier et des vigiles... Même les RG sont venus, mais pour eux, ce n'était qu'un conflit du travail !

Alors, il a bien fallu que le

800 euros de taxe. Elle acceptait même la mise en place d'élections professionnelles et donnait l'autorisation de faire une assemblée générale pour faire le compte rendu au personnel.

Vendredi 6 juin à cette assemblée du personnel, c'était les larmes, les rires, les applaudissements. Après une journée de grève avec occupation, les travailleurs avaient gagné. C'était la première fois... et la détermination avait payé.

Correspondant LO

• Clermont-Ferrand

Michelin s'oppose aux élections de délégués du personnel et du CE

Depuis un an, Michelin multiplie les refus et les obstacles pour empêcher les élections de délégués du personnel et du comité d'entreprise.

Celles-ci auraient dû avoir lieu en mai 2007. Mais la direction s'y est opposée lorsque la CGT a demandé l'application de la jurisprudence concernant le personnel des entreprises extérieures travaillant à temps plein : il devrait être comptabilisé dans les effectifs du person-

nel Michelin afin qu'il puisse lui aussi voter et avoir des représentants. Michelin a refusé, prétextant ne pas connaître les effectifs des travailleurs en sous-traitance dans les différents sites clermontois !

La CGT ayant porté l'affaire devant le tribunal d'instance de Clermont-Ferrand, celui-ci lui a donné raison. Mais Michelin ne veut pas céder et il refuse de communiquer les chiffres des travailleurs extérieurs à l'entre-

prise, prétextant que c'est très difficile de les connaître !

C'est ainsi que l'affaire traîne en longueur depuis le mois de mars 2008. Michelin s'en tient à l'application d'une loi indiquant que l'on peut prolonger le mandat des élus, sans faire une nouvelle élection, dans la mesure où l'ensemble des syndicats sont d'accord pour accepter la prorogation des élus en place.

Cependant, fin mai,

Michelin confirmait une fois de plus son refus de faire connaître aux syndicats les effectifs des entreprises extérieures, accusant cette fois celles-ci de ne pas vouloir lui transmettre des indications précises. D'ailleurs une partie de ces travailleurs faisaient auparavant partie du personnel Michelin et sont parfois sur des postes supprimés.

Le syndicat CGC ayant voté, seul, contre une nouvelle

prorogation, cela a servi de prétexte à Michelin pour suspendre les élus du personnel.

La conséquence de toutes ces manœuvres, c'est que, dans une des plus grosses entreprises du pays, les travailleurs n'ont plus de délégués ! Les 12 000 travailleurs clermontois de Michelin n'ont plus de représentants en droit d'intervenir auprès de leurs camarades de travail.

Correspondant LO

• Chemins de fer

Dix ans après la création de RFF Deux entreprises pour moins de service public

Le 15 avril dernier, la Cour des comptes a présenté ses conclusions et ses recommandations après examen des infrastructures du réseau ferroviaire. Elle dresse ce bilan un peu plus de dix ans après que la SNCF a été divisée avec la création, en février 1997, de Réseau ferré de France (RFF). Le constat de la Cour des comptes met en évidence les aberrations auxquelles a conduit cet éclatement.

Aucune logique liée aux besoins du réseau public de chemin de fer n'imposait cette division. La création de RFF était avant tout une opération financière visant à effacer la dette de la SNCF en l'affectant au nouveau-né RFF. En contrepartie, ce dernier a la charge de la gestion de l'ensemble des infrastructures ferroviaires : voies ferrées, ponts, tunnels, quais, postes d'aiguillages, équipements des lignes électrifiées, signalisation, installations de

sécurité, etc. Cette division des tâches est surtout théorique. Car RFF reste essentiellement une structure financière, employant quelques centaines de personnes. Ce sont les 55 000 cheminots de la SNCF, attachés aux tâches d'infrastructure, qui effectuent les travaux sur un réseau de près de 30 000 kilomètres de lignes SNCF.

RFF paye donc la SNCF pour faire le travail dont il est en théorie chargé. Mais comme RFF est quand même le titulaire en titre du réseau sur lequel la SNCF fait rouler ses trains, celle-ci lui verse des péages, dont le montant est fixé par l'État. Car les deux entreprises restent des entreprises publiques, sous tutelle de plusieurs ministères (Budget, Aménagement du territoire, Économie), mais des entreprises ayant à atteindre des objectifs commerciaux, visant à l'équilibre financier et même à la rentabilité et aux bénéfices. La Cour des comptes enregistre le résultat de ce montage en expliquant que « la séparation entre RFF et

SNCF permet de bénéficier de la concurrence entre ces dernières, mais elle fait perdre les avantages d'un système ferroviaire intégré ». Elle note qu'il faudrait de la concertation entre les deux entreprises, qu'il n'y en a pour ainsi dire aucune et qu'on ne peut qu'enregistrer les conséquences de cette situation pour le service public : « les conflits persistants entre RFF et la SNCF, le mauvais état du réseau ferroviaire, les carences de sa maintenance, les mauvaises conditions

d'utilisation de ses capacités, (...) l'absence de vision cohérente à long terme du système ferroviaire », etc.

Après un tel constat, on pourrait penser que le retour à un réseau unifié de transport public serait fortement souhaité. Pas du tout. La Cour des comptes propose d'aller encore un peu plus loin dans le sens de l'éclatement. Elle avance l'idée que les 55 000 cheminots SNCF affectés aux infrastructures puissent être transférés à RFF,

qui aurait ainsi les moyens de remplir lui-même la mission de gestion du réseau, une éventualité qui a soulevé immédiatement l'inquiétude des travailleurs de la SNCF, qui n'entendent pas se laisser vendre sans réagir. L'autre perspective évoquée par la Cour des comptes est la création par la SNCF d'une filiale indépendante, regroupant toutes ses activités « infrastructure », avec les risques que cela peut signifier pour les conditions de salaire et de travail des cheminots concernés.

Pour l'instant, les réponses des ministères à la Cour des comptes ont toutes écarté ces deux possibilités, préférant se contenter d'évoquer la création d'un organisme de coordination entre RFF et SNCF. Peut-être à cause de la crainte des réactions possibles des travailleurs ? Si c'est cela, c'est une crainte salutaire.

Lucienne PLAIN



« Près de la moitié du réseau ferré est en mauvais état »

Depuis des années, l'état des infrastructures du réseau ferroviaire nécessite de gros investissements d'entretien et de renouvellement. La création de RFF a contribué à aggraver encore la situation.

La Cour des comptes qualifie « d'inquiétant » l'état de l'infrastructure ferroviaire. C'est un euphémisme quand on sait qu'il s'agit d'un réseau sur lequel circulent des milliers de trains transportant des voyageurs et des marchandises parfois dangereuses.

Si les lignes à grande vitesse, TGV et autres, sont à peu près en bon état, pour le reste du réseau, l'état est moyen, mauvais ou très dégradé. Entre 1987 et 2005, aucun renouvellement des voies des petites lignes, empruntées par les trains de marchandises et par les trains locaux de voyageurs, n'a été réalisé. Sauf sur les lignes à grande vitesse, le rapport constate que les postes d'aiguillage sont d'une « technologie obsolète » et dans un « état parfois préoccupant », « les lignes aériennes de trans-

mission sur certains axes régionaux se trouvent dans un état dégradé et leur entretien relève parfois du défi », les mâts de caténaires présentent des « signes inquiétants de corrosion ».

Seuls 32 tunnels sont équipés d'une sécurité incendie correcte, mais pour les centaines d'autres tunnels, « on ne dispose pas de données » et comme la Cour note une « réduction drastique de leur entretien » pour des raisons d'économies financières, on imagine leur état. Les dépenses de renouvellement du réseau ont baissé entre 1984 et 2004 de 20 %, beaucoup plus si on exclut du calcul les lignes à grande vitesse qui, elles, font l'objet de soins particuliers.

À la fin 2006, la dégradation du réseau imposait des ralentissements permanents pour des raisons de sécurité sur 1 300 km de lignes régionales et la Cour précise que « des accidents majeurs ont été frôlés au cours de ces dernières années ». Bref, « près de la moitié du réseau ferré français est en mauvais état », conclut la Cour des comptes.

Selon celle-ci, les plans de rénovation sont « victimes des différends entre RFF et SNCF » et la dégradation à venir de l'ensemble du réseau est certaine. En fait, plus que les différends entre ces deux entreprises publiques, l'état lamentable du réseau ferré illustre la politique des gouvernements successifs, qui n'ont pas fait et ne font toujours pas les investissements nécessaires. Depuis des années, le service public est réduit à la portion congrue alors qu'il est essentiel à la population.

L.P.

• SNCF

La dégradation se poursuit

La SNCF n'est plus la seule entreprise ferroviaire à faire circuler des trains de marchandises sur le réseau ferré. Celui-ci est ouvert à la concurrence depuis 2006 (le trafic voyageurs le sera à partir de 2010) et les entreprises privées sont encore moins soucieuses que la SNCF de la qualité, de l'entretien et du renouvellement de leur matériel.

Ainsi samedi 26 avril, le train fret Veolia reliant Bassens à Boussens, chargé de produits de cimenterie, a traversé la gare de Montauban à 80 km/heure, après avoir franchi le « carré fermé » qui interdit le passage.

La catastrophe a été évitée de justesse grâce au réflexe de l'aiguilleur qui a dévié le train. Ce serait un mauvais fonction-

nement des freins qui aurait empêché le convoi de s'arrêter.

Veolia, qui dépense des sommes astronomiques pour soigner son image, n'a pas beaucoup communiqué sur cet incident, sinon pour le banaliser. Les anomalies relevées en disent long sur le respect de la sécurité par Veolia : la rame était vétuste, le bulletin de composition et de freinage était faux car il indiquait 18 wagons alors que le convoi en comptait 19, le poids annoncé était de 1079 tonnes au lieu de 1700 tonnes en réalité.

L'entretien et le contrôle de ces trains privés sont sous-traités à des sociétés qui en font probablement à la hauteur du contrat négocié avec Veolia, c'est-à-dire le minimum.

Cet incident avec le train Veolia serait resté ignoré si les cheminots de Montauban n'avaient pas débrayé pour que la direction SNCF le rende public et diligente une enquête. De plus, les patrons des entreprises privées imposent à leurs salariés des conditions de travail intolérables. Ainsi, un conducteur d'Euro Cargo Rail avait dû faire une journée de travail de 17 heures !

Correspondant LO

Freins à la limite de l'usure

Sur les locomotives électriques qui tractent les trains de banlieue, dites « 17 000 », le pas de visite (l'espace entre deux contrôles des locomotives aux ateliers) est passé de 30 à 45 jours.

Résultats : souvent les semelles de frein sont à la limite d'usure. Ces locomoti-

ves ayant plus de quarante ans, c'est au contraire des visites plus fréquentes qui seraient nécessaires.

Mais la direction préfère l'argent à la sécurité...

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière de Paris Saint-Lazare

• Airbus – Toulouse

Le patronat local réclame sa part de gâteau

Le 26 mai, France 3 Midi-Pyrénées annonçait qu'un rapport confidentiel avait été remis à Christine Lagarde par le président de la Chambre de commerce et les élus locaux : « Un rapport au vitriol mettant en cause les choix d'EADS et le favoritisme envers les Allemands. »

Ce document soi-disant confidentiel accuserait l'Allemagne de « spolier ouvertement le savoir-faire et la part de travail qui revient à la France, mettant en péril des milliers d'emplois ». Toujours selon cette note, « les dirigeants allemands auraient fait avorter la vente à Latécoère des usines de Méaulte et Saint-Nazaire » à la suite de la décision d'EADS de les filialiser.

La même chaîne de télévision a fait parler, le lendemain, deux salariés français d'Airbus, avec le visage cagoulé, accusant notamment les travailleurs allemands de dilettantisme. Dans l'interview suivante, il était question du salaire des travailleurs allemands supérieur de 40 % à celui des travailleurs français, alors qu'il est évident que la prime de déplacement explique en grande partie cette différence.

Ainsi le conflit de direction franco-allemand d'Airbus, filiale d'EADS, qui semblait avoir été circonscrit par la venue de Louis Gallois au poste de PDG, réapparaît pour ainsi dire par la petite porte de la défense des intérêts des patrons et autres clans locaux, relayés allègrement par la presse régionale et nationale.

Le président de la Chambre de commerce de Toulouse (Claude Terrazzoni, ancien chef du bureau d'études de l'ex-Aérospatiale) s'est clairement fait le défenseur des intérêts de l'une des plus grandes entreprises de sous-traitance aéronautique toulousaine, Latécoère, pour défendre non pas l'emploi dans la région mais les intérêts de son patron Junca, qui était son prédécesseur à la présidence de la Chambre de commerce. Car Junca voyait dans

cette opération d'achat des usines de Méaulte et Saint-Nazaire une perspective d'accroître considérablement son entreprise et surtout ses profits, avec l'aide financière notable de l'État (par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations) et dans une moindre mesure des collectivités locales. Tout cela en créant consciemment une atmosphère antiallemande et chauvine, dans le souci de rallier à sa cause non seulement les petits et gros patrons mais aussi les travailleurs et la population locale.

Dans l'entreprise, cette campagne commence à produire ses effets nauséabonds auprès d'un nombre croissant de travailleurs. Ainsi, les rumeurs les plus farfelues circulent contre les « teutons » et les « schpountz ».

Il existe, il est vrai, quelques frictions dues essentiellement à la mauvaise organisation du travail dont seuls les dirigeants sont responsables. Ainsi, 3 500 salariés environ doivent travailler sur la chaîne d'assemblage

A380 prévue pour en accueillir 1 000. Ceci est essentiellement dû à la présence de 2 000 travailleurs allemands venus pour parachever le câblage des tronçons fabriqués en Allemagne. Celui-ci se fait encore de façon manuelle et non industrielle car cette phase n'est toujours pas opérationnelle à l'usine de Hambourg.

Ceux qui veulent détourner le mécontentement des travailleurs sur d'autres se servent de cette situation. De la part du patronat, petit, moyen ou grand, cela se comprend aisément. Mais que des syndicats participent à cette mascarade pour des intérêts de boutique est bien plus scandaleux. FO, le syndicat le plus influent à Airbus Toulouse, a commencé à siffler l'air du chauvinisme en évoquant une différence de traitement des sites Airbus français et allemands destinés à la vente. Il revendique au nom de l'équité de traitement, sous-entendu les Allemands sont favorisés par

rapport aux Français, la filialisation à EADS des sites français. Le ton est ainsi donné !

Dans le même temps, les gros actionnaires d'EADS accentuent les attaques contre tous les travailleurs français et allemands avec un nouveau plan appelé Power 8 plus. L'ancien plan consiste à supprimer 10 000 emplois à l'échelle européenne ; 5 000 à Airbus et 5 000 dans la sous-traitance. Quant aux salaires, il est prévu une augmentation de 1,5 % pour l'année, certes avec un minimum de 50 euros mais avec la suppression de la prime d'intéressement qui s'était montée en 2006 à 1 970 euros et la suppression de la prime de participation qui s'était élevée de 1 570 à 3 560 euros. La démagogie c²chauvine des syndicats ne fait que détourner le mécontentement des travailleurs face à une baisse programmée de leur revenu dont le patron est le seul responsable.

Correspondant LO

• Bosch – Beauvais

Les salariés n'acceptent pas la fermeture

Jeudi 29 mai, la direction générale de Bosch France a annoncé la fermeture du site de Beauvais, spécialisé dans la production de pièces de freinage automobile ; 240 salariés sont concernés.

Aussitôt après l'annonce de la fermeture du site, prévue selon la direction pour 2009, l'ensemble des travailleurs de l'usine se sont mis en grève.

Toute la semaine, ils ont bloqué l'accès à l'usine et organisé des manifestations dans les rues de Beauvais. Jeudi 5 juin, ils sont allés manifester au siège, à Saint-Ouen. En solidarité, des débrayages ont également eu

lieu dans les autres sites du groupe, à Saint-Ouen, Drancy, Pont-de-l'Arche, Vénissieux entre autres. La grève a duré jusqu'au week-end et le travail a repris lundi 9 juin.

En même temps, les syndicats ont tenté d'infléchir la volonté de la direction en proposant qu'elle renonce à la fermeture du site en échange de douze jours de RTT et du blocage des salaires pendant deux ans. Mais rien n'y a fait : Bosch persiste dans sa volonté de fermer l'usine. Les salariés qui avaient accepté à contre cœur ce marchandage ont conclu maintenant, et avec raison, qu'on ne

peut plus faire confiance à la direction.

Cependant celle-ci ne semble pas si sûre de son fait et elle est visiblement prête à payer pour apaiser les tensions. Il faut dire qu'elle a de quoi, puisque 2 % du bénéfice de Bosch suffirait à payer les salaires du site de Beauvais. En effet, pour la reprise du travail, elle accorde une prime de 921 euros brut et

elle paye les jours de grève – baptisés « journées de mécontentement » – aux salariés de Bosch mais aussi des entreprises extérieures. Elle met en avant une prime mensuelle, qui reste à négocier et que chacun toucherait jusqu'à la fermeture du site. Enfin le DRH a également dû promettre d'annuler la clause selon laquelle les derniers embauchés ne peuvent pas

refuser leur mutation.

Pour le moment, Bosch n'a pas reculé sur l'essentiel – assurer les salaires et les emplois de tous – mais les travailleurs ont déjà montré qu'ils ne se laissent pas faire sans réagir. Et même si le travail a repris, ce n'est que partie remise, la lutte ne fait que commencer.

Correspondant LO

• PSA – Metz-Borny

Débrayage contre le coût des carburants

Mardi 3 juin, à l'usine PSA de Metz-Borny, une centaine de travailleurs de l'équipe du matin, sur six cents, ont débrayé pour protester contre la hausse des carburants à l'appel de la CGT, avec le soutien de la CFDT.

Rassemblés à la porte de l'usine, ils ont manifesté au rond-point et perturbé quelque peu la circulation sur ce carrefour névralgique de la banlieue messine, ce qui a valu l'intervention expresse des CRS. Tout le monde a été surpris de l'ampleur de ce débrayage, un des plus importants depuis bien longtemps, dans cette ex-usine Citroën où

le syndicat maison, le SIA, Syndicat Indépendant de l'Automobile – prononcer CIA – reste fort, avec une partie de la maîtrise à son image.

C'est la hausse continue des carburants qui est à l'origine du mécontentement. En effet, dans cette usine de 2 200 salariés, il n'y a aucun service de car ni de transport en commun, tous les travailleurs sont obligés d'utiliser leur véhicule personnel, alors qu'ils viennent de 80 kilomètres à la ronde. C'est dire le poids de la hausse des carburants qui dévore les revenus, même si les travailleurs sont de

plus en plus nombreux à faire du covoiturage.

La CGT réclame un doublement de la prime de transport et une hausse des salaires, la CFDT une augmentation de 40 % de la prime. Mais au fond cela montre que la revendication d'une augmentation de 300 euros pour tous défendue l'an passé par les grévistes de l'usine PSA d'Aulnay reste d'une brûlante actualité car l'évolution des comptes en banque des travailleurs suit le chemin inverse à celle des profits de Total... et de PSA.

Correspondant LO



• Port de Dunkerque

Laboratoire des... régressions

Les 17 et 18 juin, la loi prévoyant le passage des personnels de manutention de sept ports autonomes gérés par l'État aux entreprises privées de manutention, ainsi que la vente des grues et portiques, sera à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Depuis des mois, les travailleurs des ports autonomes s'opposent par des mouvements de grève à cette privatisation.

Depuis la « réforme portuaire » de 1992, sous le gouvernement PS, qui faisait des dockers des salariés permanents des entreprises de manutention privées et supprimait plus de la moitié des emplois, le port de Dunkerque est présenté comme le laboratoire de ce que les patrons et leurs hommes politiques appellent la modernisation des ports. À l'époque, à Dunkerque, une scission dans la CGT-dockers, la CSOP, a abouti à la formation de la CSOPMI (Chambre syndicale des ouvriers du port mensuels

et intermittents), une organisation des salariés encore majoritaire aujourd'hui dont les dirigeants approuvent la politique patronale et gouvernementale et sont hostiles à toute grève. Le 30 mars dernier, le tribunal de Dunkerque a condamné pour discrimination à l'embauche à l'égard de membres de la CGT-dockers le patron de l'entreprise de manutention NFTIOU et le responsable de la CSOPMI. C'est dire les liens qu'ils entretiennent !

Par la nouvelle loi, les patrons des entreprises privées de manutention portuaire pourraient absorber les grutiers et le personnel de maintenance du port autonome, soit soixante-dix personnes à Dunkerque, et acquérir les grues et les portiques. Comme d'habitude, cela est présenté comme pouvant développer les trafics et l'emploi des travailleurs.

Seulement, il existe déjà au port ouest de Dunkerque un quai, le quai de Flandre, où cette privatisation est à l'œuvre depuis des années. L'entreprise

NFTIOU (filiale de filiale de Maerks, le premier chargeur mondial) y fait décharger des porte-conteneurs. Le temps de présence du navire y est réduit au minimum. En pleine nuit, les dockers sont convoqués par téléphone. Même la prise du casse-croûte ne doit pas arrêter le travail sur le bateau. Les horaires dépendent des déchargements à effectuer et sont à rallonge, jusqu'à 48 heures dans la semaine. Les patrons emploient de plus en plus d'intérimaires, qui représentent près de la moitié du personnel, alors que la loi de 1992 prétendait lutter contre

la précarisation du travail des dockers. On comprend que les travailleurs du port autonome, comme les dockers, n'aient pas envie de telles conditions de travail !

Dans un contexte de forte montée de l'utilisation des conteneurs à l'échelle mondiale, le trafic a certes augmenté à Dunkerque aussi, mais en n'atteignant que le tiers des 600 000 conteneurs promis par les responsables du port il y a quelques années. Maerks a supprimé il y a quelques mois son étape de Dunkerque, entraînant une diminution des conteneurs

déchargés. Et si la CMA-CGM (un autre groupe mondial de transport maritime par conteneurs) arrive en août comme annoncé, cela ne fera jamais que compenser ces pertes de trafic. Pour l'image du « laboratoire », il y a mieux !

Alors, plutôt que les mirifiques promesses du gouvernement et des patrons qui cachent mal la remise en cause de leurs droits, les travailleurs des ports autonomes ne peuvent croire qu'à leur force collective pour éviter les mauvais coups.

Serge VIARD



• Port Autonome de Marseille

La lutte continue contre la privatisation

Toute la matinée du vendredi 6 juin, Marseille a été bloquée par les travailleurs du Port Autonome (PAM) en lutte contre le projet de privatisation du port.

Ils continuent de s'opposer au projet de réforme des ports qui prévoit le transfert au privé des activités et du matériel portuaire, grues et portiques en particulier, qui doit être proposé au Parlement le 17 juin.

Les assurances de Dominique Bussereau, secrétaire d'État aux Transports, ainsi qu'un amendement très vague n'ont pas rassuré les travailleurs, qui craignent que cette loi entraîne des suppressions de postes.

Dans le cadre d'une journée de grève, le 6 juin, les agents portuaires ont bloqué par surprise la circulation de tout Marseille. Des pneus étaient enflammés sur la passerelle de l'autoroute A55 au niveau de la tour

en construction de la CMA-CGM, troisième armateur mondial, et, de fil en aiguille, tout Marseille a été bloqué durant toute la matinée.

Le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, proche du gouvernement, a tempêté contre la « deuxième journée consécutive [la veille, c'était les taxis qui avaient installé des barrages filtrants] de prise en otage des Marseillais par quelques irresponsables... ». Loin de se préoccuper

de l'avenir des travailleurs du port, il n'a rien trouvé d'autre à dire que des menaces du genre : « J'interpellerai le ministre de l'Intérieur à ce propos... ». On ne voit pas ce que cela résoudra. Le mouvement des travailleurs du Port a débuté en avril dernier et, devant la surdité du gouvernement, ils ont donc choisi cette action spectaculaire pour se faire entendre. Et ils sont bien décidés à continuer à le faire.

Correspondant LO

• Groupe Malakoff – Saint-Quentin-en-Yvelines

Le grand cirque de Guillaume Sarkozy

En juin 2007, on annonçait au personnel le projet de fusion du Groupe Malakoff, caisse de retraite complémentaire et de prévoyance, avec Médéric, autre entreprise du secteur, présidée par Guillaume Sarkozy, frère du président. Et depuis un an, il a été noyé sous une avalanche de documents, de bruits de couloir et de réunions, qui n'ont répondu à aucune des questions que l'on peut se poser sur les conséquences de cette fusion.

À plusieurs reprises, à la suite de réunions de personnel, ou par le biais des délégués, des informations ont été publiées sur ce projet, mais ni la direction du Groupe Malakoff, ni

celle de Médéric n'ont donné de précision sur leurs projets de déplacements ou de regroupements de service, de réduction de personnel, de plan de départ ou autre.

Par contre, la propagande patronale présentant cette fusion comme un immense progrès n'a pas manqué. L'apothéose est prévue le jour de la fusion, le premier juillet. Un regroupement de tout le personnel, venant de toute la France, est prévu au stade Charléty. Le programme n'est pas encore annoncé, mais il est question d'un match de rugby ou d'un match de foot (ou les deux), avec à coup sûr, et c'est le pire, un discours de Guillaume Sarkozy.

Du côté du personnel, personne n'exprime son enthousiasme pour cette journée de cirque, d'autant plus qu'elle est présentée comme obligatoire et que la direction oblige ceux qui ne veulent pas y aller à prendre un jour de congé. D'ailleurs, ce qui semble préoccuper la direction est l'éventualité qu'un certain nombre de salariés, déçus du spectacle, ne prennent la tangente. Du coup elle a décidé, dans un premier temps, qu'il faudra y aller en car depuis Saint-Quentin-en-Yvelines, même si l'on habite à côté de Charléty. On ne sait pas si les portes du stade seront fermées à clef !

Quant aux nombreux collè-

gues d'entreprises extérieures et sous-traitantes qui travaillent sur le site, ils ne sont pas invités. Et comme l'entreprise sera fermée, pour eux, il n'y aura ni fête ni travail et peut-être ni paye.

Les discussions vont bon train, le mécontentement s'exprime, y compris sur le coût de cette opération médiatique (« Ils feraient mieux d'augmenter nos salaires ! »). Un aspect positif, tout de même, c'est qu'à partir du 2 juillet nous serons 6 000 employés du même groupe à pouvoir nous opposer ensemble aux mauvais coups de la direction.

Correspondant LO

• Stypen – Joigny (Yonne)

Les salariés ne sont pas « jetables »

Jeudi 5 juin, plusieurs dizaines de salariés de Stypen à Joigny, dans l'Yonne, sont venus manifester au siège de la maison mère Bic à Clichy, dans les Hauts-de-Seine.

En effet, leur direction a décidé que l'usine de Joigny avec ses 61 salariés restants serait fermée. La fabrication des stylos-plumes devrait être délocalisée... à Montévrain, à côté de Marne-la-Vallée, où la direction propose généreusement à des salariés d'aller travailler. Comme si les salariés, essentiellement des femmes, allaient déménager !

Si Bic se veut le roi du « jetable », les salariés ne veulent pas être menés en bateau. Ce n'est pas avec les miettes d'indemnités proposées (1 500 euros + 300 euros par année d'ancienneté) qu'ils mettront les voiles comme l'a fait le baron Bich en son temps.

Correspondant LO

• Lutte pour la régularisation

Solidarité avec les travailleurs sans papiers !

Chaque semaine de nouvelles petites entreprises sont occupées par des sans-papiers en grève pour leur régularisation. Certains sont en grève depuis deux mois, car le gouvernement ne régularise qu'au compte-gouttes, au cas par cas. La CGT d'Ile-de-France et l'association Droits Devants ont déposé plus de 1 500 dossiers, dont ceux de 750 grévistes. Pour le moment, les préfectures n'ont régularisé que 350 travailleurs. À Paris, sur 440 dossiers déposés, seulement 64 salariés ont obtenu leurs papiers. Des manifestations ont lieu contre ces lenteurs administratives

volontaires, comme celle qui devait se tenir mercredi 11 juin devant la préfecture de police de Paris, dans l'île de la Cité.

Aux Champs-Élysées, vendredi 6 juin, ce sont cent grévistes, en particulier ceux des six restaurants occupés du 8ème arrondissement, qui se sont rassemblés pour manifester devant le Bistro Romain et le Quick. D'autres manifestations de quartier, autour des entreprises occupées, sont organisées par les grévistes, les syndicats, les partis de gauche et les associations. La population participe et apporte son soutien à ces luttes. C'est le cas par exemple dans le

11^e, le 20^e ou dans le 13^e arrondissement. À Montreuil, mercredi 4 juin, suite à une manifestation contre les rafles quotidiennes, la police a matraqué les participants. Plusieurs centaines d'habitants ont fait le siège du commissariat une partie de la nuit pour réclamer la libération de manifestants placés en garde à vue.

Le gouvernement fait traîner les régularisations, espérant ainsi décourager les grévistes. Sa tactique a l'effet inverse, car chaque jour, de nouveaux travailleurs sans papiers et leurs familles viennent aux points de grève et de rassemblement pour

demander à se syndiquer et à se joindre au mouvement. Et de plus en plus de grévistes et de soutiens estiment que, maintenant, il faut organiser des rassemblements et des manifestations unitaires de tous les sans-papiers en grève. Lutte Ouvrière est bien sûr solidaire de toutes ces actions.

Louis BASTILLE

Dans le 13^e arrondissement de Paris, une manifestation est annoncée jeudi 12 juin à 19 heures, à la Halle Carpentier, Porte de Choisy.

• Rue Xaintrilles (Paris 13^e)

Chantier de démolition occupé

Depuis le 15 avril, des travailleurs sans papiers occupent un chantier de démolition situé rue Xaintrilles dans le 13^e arrondissement de Paris. Là travaillent des salariés de trois entreprises, dont TDBM, située au Blanc-Mesnil en Seine-Saint-Denis. Ils étaient 29 au début du mouvement et pour l'instant onze d'entre eux ont obtenu des papiers provisoires pour trois mois.

Notre camarade Arlette Laguiller leur a rendu visite le vendredi 6 juin, saluant leur lutte courageuse et réaffirmant que la régularisation de tous les travailleurs sans papiers est une mesure nécessaire et évidente, tant ces travailleurs participent comme les autres à la création des richesses dans ce pays. Arlette a dénoncé le gouvernement et le ministre Hortefeux qui, pour plaire à un électorat réactionnaire et raciste, refusent de régulariser tous les travailleurs sans papiers.

Les travailleurs sans papiers de la rue Xaintrilles sont bien décidés à continuer leur lutte, conscients que leur force c'est la grève et la solidarité des autres travailleurs et de la population. Ils invitent d'ailleurs tous ceux qui veulent les soutenir à participer au repas fraternel qu'ils organisent tous les dimanches devant le chantier.

Correspondant LO

• BMS (Nanterre)

46 travailleurs en grève depuis le 20 mai



À l'entreprise BMS de Nanterre, 46 travailleurs sans papiers sont en grève depuis mardi 20 mai. Originaires d'Afrique, du Mali notamment, ils font partie de la deuxième vague de sans-papiers en grève avec le soutien de la CGT et de l'association Droits Devant ! Certains travaillent dans cette entreprise de travaux publics et de tri des déchets depuis des années, parfois depuis 1999. Ils

travaillent souvent sans contrat de travail, sans bulletin de salaire, sans aucun respect du droit du travail, et dans des conditions dignes du XIX^e siècle. Ils travaillent 10, 12 voire 15 heures par jour, parfois au contact de produits toxiques comme l'amiante.

Le local que ces travailleurs occupent jour et nuit est un terrain d'entrepôt de matériels de travaux et de déchets, à l'écart

de tout. Leur patron, tirant profit de leur situation administrative, se permettait déjà avant la grève de ne pas les payer régulièrement ; il leur a maintenant coupé non seulement tout salaire, mais aussi l'eau et l'électricité.

Mais les travailleurs de BMS ne s'en laissent pas imposer ; ils sont unis et déterminés à faire valoir leurs droits pour obtenir leur régularisation.

• Église Saint-Paul de Nanterre (Hauts-de-Seine)

Toujours déterminés

Cela fait maintenant plus de 40 jours que les sans-papiers des Hauts-de-Seine occupent l'église Saint-Paul à Nanterre pour demander leur régularisation.

Au début, ils étaient 450, aujourd'hui ils sont 600 regroupés dans le collectif des sans-papiers du 92. Les rendez-vous avec la préfecture n'ont pas manqué, mais ils sont toujours restés sans suite. Ainsi le 16 mai,

leurs représentants ont été reçus par le secrétaire général de la préfecture qui a promis d'examiner les dossiers, et en priorité ceux des sept grévistes de la faim. Mais, mercredi 4 juin, il n'y avait toujours pas de réponse ! Aussi une nouvelle manifestation a eu lieu dans les rues de Nanterre.

En attendant, les sans-papiers occupent toujours

l'église, avec le soutien du curé. La plupart sont ici depuis des années, ils travaillent et paient des impôts... mais ils sont toujours clandestins et sans droits. Comme le disait une femme ivoirienne, ses enfants sont devenus français, alors qu'elle ne l'est toujours pas ! Alors, ils se battent pour pouvoir vivre dignement.

Correspondant LO

• Lois européennes contre les migrants

Manifestons contre la directive de la honte !

Mercredi 18 juin, les députés du Parlement européen doivent se prononcer sur de nouvelles lois contre les étrangers venant de pays extérieurs à l'Union européenne.

Les ministres de l'Intérieur des 27 pays ont déjà approuvé ce projet de directive : emprisonnement des sans-papiers pendant une durée maximum de 18 mois, dans l'attente de leur expulsion, y compris les mineurs et les personnes vulnérables, et bannissement des expulsés de force du territoire de l'Union européenne pendant cinq ans.

Seule modification apportée au projet : les détenus pourront demander une assistance judiciaire gratuite. Cependant certains représentants, comme ceux d'Italie, d'Espagne et de Grèce sont réservés sur ce droit élémentaire.

Jacques Barrot, de l'UMP, le commissaire européen chargé de ce dossier, s'est emporté contre les critiques : « Je crois qu'il ne faut pas caricaturer. Cette directive constitue un progrès incontestable. » Car, explique-t-il, actuellement, neuf États ont des temps de rétention sans durée maximum. Il oublie simplement de préciser que maintenant ce temps de rétention pourra être de 18 mois pour tous les pays, y compris le seize où ce temps est inférieur. Pour essayer de faire taire les protestations des associations humanitaires, Hortefeux, ministre de l'Immigration, a même prétendu qu'en France la durée de rétention resterait de 32 jours maximum. Un engagement auquel on ne peut croire, venant d'un gouvernement qui exige impérativement de chaque préfecture des quotas d'arrestations et d'expulsions et qui fulmine contre les juges qui actuellement relâchent des centres de rétention environ deux sans-papiers sur trois, sans les expulser.

À bas l'Europe forteresse et policière, liberté de circulation !

L.B.

Manifestation à Paris, samedi 14 juin à 14 h, place de l'Odéon (métro Odéon)